

ÉDITORIAL



Pr Carlo Ossola
titulaire de la chaire de
Littératures modernes de l'Europe néolatine
président du Conseil scientifique de l'IMEC
(2003-2006)

La collection Collège de France à l'IMEC*

Toute Archive est une mémoire mais aussi un parcours. Au moment où le Collège de France a décidé de confier ses archives à l'IMEC, cet institut possédait déjà les archives personnelles de quatre professeurs éminents, qui ont marqué le XX^e siècle : Michel Foucault, Roland Barthes, Jean Baruzi et Maurice Halbwachs.

Il était donc opportun, il l'est toujours, de ne pas disperser les collections et de contribuer par la réunion des archives, à fournir aux lecteurs des chemins plus variés, qui ne dépendent ni de la mode, ni de la renommée, mais de l'histoire d'une institution. Ceci est d'autant plus important pour le Collège que les chaires n'ont jamais de « continuité physiologique » dans leur enseignement – comme cela arrive dans les Universités. Chaque projet est autonome et se termine avec la personne qui l'a présenté et qui l'a illustré. Il est donc très difficile de reconstituer (c'est souvent la tâche des « Leçons inaugurales ») un savoir par le chemin interne d'une discipline ; il est en revanche toujours important d'étudier le « système » des liens synchroniques qui s'établissent autour d'un réseau de problèmes. Il suffit de penser – dans les années 1950 – à la lecture globale de la Renaissance (à l'idée même de Renaissance), économique, politique, spirituelle, littéraire, artistique, qui était fournie par les enseignements de Braudel, Bataillon, Chastel, Renaudet, etc. L'organicité des archives est donc une nécessité préalable à toute enquête historique sérieuse et à toute connaissance « à part entière » d'une institution.

Pour définir la nature de nos archives, j'aimerais penser à une « collection d'interrogations » sur le présent d'une époque ; j'aimerais penser qu'en étudiant les archives des professeurs du Collège de France on puisse repenser à une époque donnée (et notamment au XX^e siècle) non pas comme au résultat d'un dépôt de savoirs mais comme aux « points d'attaque » qu'une société s'est donnée pour interroger son présent. Il est évident que je formule ce vœu comme une perspective de méthode et non pas comme la certitude d'une recherche qu'en réalité il faut commencer à faire.

Nous savons que chaque institution a toujours besoin – et surtout dans nos « sociétés liquides » – de disposer de sa mémoire (et le Collège d'une manière encore plus fondamentale, non seulement en raison de ce que je viens d'énoncer, mais aussi du fait que l'un de ses professeurs éminents, Maurice Halbwachs, a lui-même étudié et esquissé les « cadres sociaux de la mémoire », 1935). La collaboration qui s'est établie avec l'IMEC doit aider à reconstituer ces cadres. Je ne citerai que deux exemples récents et fructueux de cette collaboration : le colloque qui a eu lieu au Collège de France – à partir des archives déposées à l'IMEC – en décembre 2000, autour de la Leçon et des Cours de Roland Barthes (voir : *Roland Barthes au Collège de France*, textes réunis par Nathalie Léger, IMEC Éditions, 2002) et l'édition de l'importante correspondance Bataillon – Baruzi (*Lettres de Marcel Bataillon à Jean Baruzi, 1921-1952 : autour de l'hispanisme*, texte établi et annoté par Simona Munari ; avec une préface de Claude Bataillon, Turin, N. Aragno, 2005).

Ce n'est qu'un premier pas ; il faudra envisager des formules systématiques d'exploitation de nos archives, en favorisant l'attribution de bourses de recherche finalisées à l'étude de ces documents, en créant – également – une « Collection des Archives » du Collège de France qui puisse accompagner l'édition – qui est en train de se préparer par grands domaines thématiques – des Leçons inaugurales.

Il ne s'agit pas, bien évidemment, de reconstituer a posteriori un sens et une ratio à toute présence qui reste, dans sa profondeur, irréductible à une série purement discursive. Il s'agit, au contraire, de retrouver par l'archive ce que le présent a laissé de côté dans son inaccomplissement ; il s'agit de ralentir le déterminisme de la lecture de la « continuité » par l'inattendu qui fait la richesse de l'aventure humaine, cet « or du futile », comme l'a si bien dit Yves Bonnefoy (*Sous l'horizon du langage*, 2002), qui remplit de gratuit les actions humaines. ■

* Institut mémoires de l'édition contemporaine

LEÇONS INAUGURALES

CHAIRE D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE - LILIANE BETTENCOURT
2007-2008**Gérard BERRY**

a donné sa leçon inaugurale le 17 janvier 2008
Son cours intitulé « Pourquoi et comment le monde devient numérique » a commencé le 25 janvier 2008.

Extrait de la leçon inaugurale :

Polytechnicien,
ingénieur
des Mines,
Directeur
scientifique
d'Estere
Technologies

« [...] si la locution 'monde numérique' s'entend partout, ses fondements restent largement ignorés du public, qui semble en permanence surpris par les innovations techniques et les transformations sociales associées. Or, au moins sur le plan technique, l'évolution est largement prévisible, et il n'y a pas de raison d'être surpris par du prévisible. La surprise permanente est plutôt le signe d'un schéma mental mal adapté, ce qui n'est pas étonnant car l'information synthétique est encore pauvre dans ce domaine qui ne repose pas sur des bases enseignées classiquement. L'ambition de cette leçon inaugurale est d'aider à construire un schéma mental approprié, autrement dit un *bon sens informatique*, en expliquant pourquoi le monde devient numérique, comment les transformations correspondantes se passent, et quels concepts et outils elles utilisent.



La leçon inaugurale est disponible aux éditions Fayard. La vidéo est téléchargeable sur le site internet du Collège de France.

L'ensemble des transformations associées à la numérisation repose sur quatre piliers. En premier lieu vient l'idée de représenter et de manipuler de façon homogène toute information quelle que soit sa nature, rompant l'identification ancestrale entre type d'information et support physique. En deuxième, viennent les extraordinaires progrès des circuits électroniques, logiciels et systèmes de transmission, qui ont permis de construire des machines à information de plus en plus puissantes et de moins en moins chères, puis de les connecter à très grande échelle. En troi-

sième vient l'essor des nouvelles sciences de l'information : informatique, traitement du signal, automatique, etc., qui s'appliquent avec succès à toujours plus de domaines. Enfin, vient la richesse des applications, elle-même due à un exceptionnel niveau d'innovation technologique et industrielle, comme on n'en trouve que dans les grandes révolutions industrielles.

La vitesse d'évolution de la technologie informatique et de ses impacts n'échappe à personne. Elle est évidente sur Internet : mise en ligne de milliards de documents scrutés par des moteurs de recherches, forums mondiaux, encyclopédies éditées par les lecteurs, cartes et photos aériennes interactives, généralisation de l'administration à distance, téléphone gratuit qui éclipse à grande allure le 'vieux' téléphone commuté, téléchargements massifs de musique et de films, etc. Mais il y a bien d'autres domaines tout aussi essentiels : la carte à puce, le téléphone portable, la localisation GPS, l'automatisation croissante des transports et de leur sécurité, le bouleversement de la médecine par l'imagerie moderne, la conception assistée par ordinateur des objets et des procédés complexes dans tous les domaines, la diminution de la consommation d'énergie par le pilotage fin des moteurs, la détection de toutes sortes de situations dangereuses, etc., et, dans un tout autre domaine, de nouvelles formes de création artistique. Ces nouvelles applications ne font pas que rendre des petits services, mais changent profondément nos façons de faire. Prenons un seul exemple : avec le GPS ou les cartes interactives du monde, on dispose simultanément de toutes les échelles sur la même carte ; on peut associer très simplement photos et cartes, rester magiquement au centre de la carte même en se déplaçant, et sauter de lieu en lieu rien qu'en tapant ou en cliquant sur leurs noms. Ces choses sont évidemment impossibles avec les cartes papier traditionnelles. On peut aussi recevoir l'état de la circulation en temps réel, ce qui ouvre la perspective d'une gestion globale du trafic dans les villes. [...] » ■

CHAIRE INTERNATIONALE 2007-2008

**Pierre MAGISTRETTI**

a donné sa leçon inaugurale le 14 février 2008. Son cours intitulé « Cellules gliales, neuroénergétique et maladies neuropsychiatriques » commencera le 11 mars 2008.

Professeur de neurosciences à l'École polytechnique fédérale de Lausanne et à l'Université de Lausanne

Extrait de la leçon inaugurale :

« Le titre de ma leçon met en relation trois termes : neuroénergétique, synapse et image. En guise d'introduction, ces termes méritent un bref éclairage. Je m'efforcerai ensuite d'explorer la nature de ce qui les met en rapport et qui de fait constitue le thème principal de la recherche que j'ai développée dans mon laboratoire depuis plus de vingt-cinq ans.

La neuroénergétique tout d'abord. Il s'agit d'un terme récent, dérivé de celui de bioénergétique. Il se réfère aux mécanismes moléculaires et cellulaires de la production et de la consommation d'énergie qui sont directement liés à l'activité neuronale. On pourrait définir la neuroénergétique comme représentant l'ensemble des processus énergétiques liés au traitement de l'information, au sens le plus large du terme, par le système nerveux.



La synapse, ensuite. Ce terme, entré pratiquement dans le langage commun, ne nécessite qu'un bref rappel. Il s'agit d'une partie spécialisée des neurones au niveau de laquelle s'opère le transfert d'information. Si on tient compte du fait que le cerveau contient environ 100 milliards de neurones et que chaque neurone reçoit environ 10 000 contacts synaptiques, on arrive au chiffre impressionnant de 10^{15} synapses, soit un milliard de millions ! Le mot synapse fut introduit à la fin du XIX^e siècle par le neurophysiologiste anglais Charles Sherrington, qui posa aussi les premiers jalons de l'étude de la neuroénergétique.

La leçon inaugurale sera disponible prochainement aux éditions Fayard. La vidéo est téléchargeable sur le site internet du Collège de France.

L'image enfin. Nous la considérerons sous deux angles : l'image produite par les techniques d'imagerie cérébrale fonctionnelle, mais également l'image mentale résultant de l'activité neuronale et issue de la capacité du cerveau à se représenter la réalité.

Ayant brièvement éclairé ces termes, examinons ce qui les met en relation. Qu'est-ce qui fait que neuroénergétique, synapse et image ont partie liée ? Retournons pour cela à Sherrington et à un article cosigné avec Roy qu'il publia en 1890 dans les premiers numéros du vénérable *Journal of Physiology*. L'article intitulé « On the regulation of the blood supply of the brain » (De la régulation du débit sanguin dans le cerveau) décrit une série d'expériences conduites sur des animaux qui leur permirent de démontrer que le débit sanguin augmentait au niveau du cortex somatosensoriel, la région cérébrale où sont traitées les informations tactiles, de manière spécifique lorsque par exemple ils frottaient la patte de l'animal. De ces observations, ils arrivèrent à la conclusion suivante : « le cerveau possède un système intrinsèque par lequel le débit sanguin peut être varié localement en relation avec les variations locales de l'activité fonctionnelle ». Il s'agit là de la première formulation d'un principe fondamental de la neurophysiologie, à savoir l'existence de mécanismes qui assurent le couplage entre l'activité des neurones, donc des synapses, et le débit sanguin local, donc avec la fourniture d'énergie. En effet, comme c'est le cas par exemple pour le muscle, l'augmentation du débit sanguin liée au travail musculaire augmente localement la disponibilité de substrats énergétiques sous forme de glucose et d'oxygène. De manière analogue, des neurones activés « travaillent » et consomment donc plus d'énergie. Si l'on sait que les techniques d'imagerie fonctionnelle cérébrale comme l'Imagerie par Résonance Magnétique fonctionnelle (IRMf) ou la Tomographie par Emission de Positons (TEP) détectent pour l'essentiel des changements de débit sanguin et de consommation de glucose ou d'oxygène liés au travail neuronal, on peut commencer à entrevoir les liens qui relient neuroénergétique, synapse et image. [...] » ■

NOMINATIONS DE PROFESSEURS

Michel BRUNET

Paléoanthropologue

titulaire de la chaire : *Paléontologie humaine*

Leçon inaugurale : 27 mars 2008

La spécialité de Michel Brunet est l'évolution des mammifères depuis les rongeurs jusqu'aux primates anthropoïdes, en passant par les carnivores et les ongulés. Il a d'abord étudié la paléontologie à l'université de Paris Sorbonne puis soutenu sa thèse de doctorat en 1975 à l'université de Poitiers qu'il n'a pas quittée depuis. Professeur depuis 1989, il y a dirigé le laboratoire de géobiologie, biochronologie et paléontologie humaine.

Loin de rester cloîtré à Poitiers, Michel Brunet a conduit sur le terrain de très nombreuses prospections géologiques et des fouilles paléontologiques afin de récolter des spécimens fossiles originaux, fondements de l'ensemble de ces recherches depuis plus de quarante ans. Ses expéditions l'ont mené dans une multitude de pays différents : la France, l'Afghanistan, l'Irak, le Pakistan, le Cameroun, le Nigéria, le Togo, l'Espagne, la Roumanie, le Vietnam, le Kazakhstan, l'Afrique du Sud, le Tchad en particulier et, plus récemment encore, la Libye. Cette diversité dans l'espace s'accompagne aussi d'une mobilité thématique dans le temps : Michel Brunet a fait des découvertes paléontologiques majeures pour toute l'Ère Tertiaire, la période d'expansion et de domination de la Terre par les mammifères.

Les résultats les plus saillants de sa carrière concernent l'histoire des

hominidés anciens. Au début des années 90, il a notamment découvert les restes des premiers hominidés d'Afrique Centrale. Il s'agit d'une nouvelle espèce d'Australopithèque (*A. bahrelghazali*) qui a vécu à l'ouest de la vallée du Rift. Le dénommé « Abel » élargit considérablement l'aire de répartition des Australopithèques qui occupaient un très vaste territoire africain. Cette nouvelle distribution géographique permet de réviser notablement les conceptions sur l'origine et les premières phases de l'histoire des hominidés, ainsi que sur leurs relations avec les environnements écologiques.

Plus récemment encore, au début des années 2000, Michel Brunet a découvert le plus ancien hominidé connu à ce jour (*Sahelanthropus tchadensis*). Les dernières estimations radiochronologiques indiquent que « Toumaï » est probablement daté d'environ sept millions d'années, ce qui double la longueur des racines connues du rameau humain. Cette découverte en Afrique Centrale et son contexte paléontologique montrent que les premiers hominidés bipèdes fréquentaient aussi des environnements boisés et vivaient dans un large secteur géographique ne se limitant pas aux grandes savanes.

Michel Brunet poursuit encore des recherches sur le terrain, en particulier

en Libye. Cette zone géographique intermédiaire entre l'Ouest et l'Est devrait lui permettre de faire de nouvelles découvertes paléontologiques et d'élucider les relations complexes qui reliaient les populations d'hominidés aux grands domaines écologiques africains.

Michel Brunet est aujourd'hui un scientifique unanimement reconnu, grâce à ses découvertes majeures concrétisées par de nombreuses publications dans les meilleures revues internationales. Plusieurs distinctions sont venues couronner cette carrière exceptionnelle, notamment le prestigieux Prix Dan David en 2003.

La paléontologie humaine passionne le public et Michel Brunet en parle avec autorité et clarté. Son œuvre de vulgarisation scientifique, écrite et audiovisuelle, témoigne de son enthousiasme et de son talent dans ce domaine. Les implications de ces travaux sont particulièrement nombreuses, à l'interface de grands champs disciplinaires comme les sciences de la Terre et de l'environnement, les sciences du vivant, ainsi que les sciences de l'Homme et de la société. L'objectif ultime est de mieux comprendre la place de notre espèce dans son environnement terrestre à l'échelle des millions d'années et d'évaluer le rôle des variations environnementales sur la genèse et le destin de la famille humaine. ■

Pr Édouard Bard

Thomas RÖMER

Théologien

titulaire de la chaire : *Milieus bibliques*

Thomas Römer est professeur ordinaire de Bible hébraïque à la Faculté de Théologie et de sciences des religions de l'Université de Lausanne. Sa formation, aux Universités de Heidelberg et de Tübingen, par l'apprentissage de l'hé-

breu, l'araméen, l'ougaritique, le syriaque et également des langues de la Mésopotamie ancienne, lui a permis de dominer le corpus biblique et les domaines connexes des littératures de comparaison. Il a également une licence

en grec ancien. Il a complété sa formation à la V^e Section de l'EPHE : grâce à une bourse, il a pu assister au séminaire de Pierre Geoltrain et soutenir un mémoire sur la distribution toponymique des pays dans la Bible. En 1988,

il a obtenu un doctorat d'État à Genève, sous la direction du Pr Albert de Pury, avec la plus haute distinction. Sa thèse était une enquête philologique sur les occurrences de l'expression « Pères d'Israël », les *'Abôt*, entreprenant de montrer qu'il ne s'agissait pas de désigner ainsi les Patriarches de la Genèse mais les Ancêtres qui avaient vécu en Égypte. C'était le début de l'enquête sur les deux traditions mythiques des Origines d'Israël, la tradition pacifique et autochtoniste des Patriarches et celle belliqueuse et conquérante d'invasisseurs (des livres de l'Exode à celui de Josué) qui ne fait en réalité que reprendre l'idéologie de conquêtes et d'élimination ethnique exposée dans les récits annalistiques de l'empire néo-assyrien. La nouveauté de la thèse lui a valu l'adhésion immédiate d'une partie du monde savant, mais aussi des hostilités déclarées, un recenseur allant jusqu'à écrire un contre-livre où Thomas Römer s'est néanmoins vu ménager un droit de réponse sous forme de *Nachwort*.

Sa carrière s'est déroulée en Suisse francophone. Nommé professeur-adjoint à Genève en 1991, il devient en 1993, à 38 ans, professeur ordinaire de Bible hébraïque à Lausanne. De 1996 à 1999 il est vice-Doyen de la Faculté de Lausanne, puis doyen de 1999 à 2003.

Thomas Römer est connu comme un des artisans de la « révolution du Pentateuque » qui a mis fin à l'approche dite « documentaire », symbolisée dans ce qu'il est convenu d'appeler la Bible tricolore où l'on s'efforçait de distinguer les différentes sources textuelles à partir desquelles on aurait entrepris de composer le *textus receptus* hébraïque, ou texte massorétique, celui dont nous disposons à l'heure actuelle et pour lequel peu de variantes existent.

Ces travaux s'inscrivent dans le renouveau des recherches en archéologie palestinienne qui ont montré que les niveaux d'occupation supposés contemporains des débuts de la monarchie davidique ou salomonienne (présence d'un grand palais royal et d'un temple majeur) n'existaient définitivement pas. Du coup,

il est impensable de supposer qu'il y ait eu un document yahviste qui, dès l'aube du I^{er} millénaire, ait contenu toute la trame narrative de la Bible.

La rédaction qui nous reste de l'histoire ancienne d'Israël est dès lors soumise à une autre approche ; celle de la reconstruction d'un passé perdu par des générations bien postérieures à l'époque commémorée et non par des contemporains comme on l'avait cru à la lecture naïve des récits bibliques. L'histoire qui débute avec Moïse et qui se termine par la destruction de Jérusalem (des livres du Deutéronome au deuxième livre des Rois) aurait ainsi fondamentalement pour but d'expliquer que ce scandale illogique que représente l'exil à Babylone du peuple élu de Canaan est en fait la sanction de Yahvé contre son peuple et ses rois. Pour constituer ce récit ont été utilisés des rouleaux rédigés sous le règne du roi Josias et conservés au temple de Jérusalem.

Beaucoup de passages de la Bible ont ainsi reçu un éclairage nouveau du fait des travaux de Thomas Römer. Un des points forts est constitué par le « Roman de Joseph » qui clôt le livre de la *Genèse* ; œuvre étonnante, provenant sans doute de la diaspora juive en Égypte, pour lequel il a avancé l'hypothèse qu'il s'agit du texte qui permet de relier entre eux les deux mythes fondateurs d'Israël, celui de la geste des Patriarches – Joseph étant un des derniers d'entre eux, celui qui aurait amené tout son groupe en terre d'Égypte – et celui de la sortie d'Égypte par les Hébreux. Cette interprétation est aujourd'hui largement acceptée.

Son œuvre fondamentale est de relire les récits deutéronomiques comme une *interpretatio judaica* des traités assyriens de vassalité. D'une façon plus générale, il a contribué à retrouver dans les récits bibliques de nombreuses traces de la civilisation mésopotamienne, comme le thème du déluge, ou le compagnonnage héroïque de Gilgamesh et d'Enkidu, qui a vraisemblablement servi de trame au récit de l'amitié tumultueuse de David et de Jonathan.

Par delà les textes contemporains de la rédaction biblique proprement dite, les

grands projets formés par Thomas Römer, et qui doivent charpenter sa recherche future, laquelle se propose d'examiner la formation de l'épopée d'Abraham, la constitution du corpus prophétique ainsi que la naissance de la religion d'Israël et de l'énothéisme, ne pourront que l'inciter à aller vers d'autres philologies et d'autres corpus pour lesquels la recherche française devrait lui apporter beaucoup de matière. Parmi les projets de collaboration qui pourraient être retenus figure au premier plan l'utilisation du thème littéraire du « jeune héros qui voulait être roi », illustré dans le récit biblique sous une forme romanesque par ce qu'il est convenu d'appeler la « Jeunesse de David », mais qui désormais est instruit par une série de documents historiques dès le XVIII^e siècle av. n. è. qui illustrent de façon précise les faits et gestes de ce genre de condottieri, ou – au V^e – par le genre de la biographie commémorative, comme celle dite d'Idrimi, retrouvée dans la région de l'Oronte. Ces différents niveaux textuels permettront d'examiner comment les réalités historiques génèrent genres littéraires et héros de roman.

En dehors de son université, Thomas Römer a été très sollicité pour diverses séries de cours et de conférences à l'étranger : Montpellier, Neuchâtel, Paris, Zurich, Mexico, Managua. Il a été invité en 1999-2000 pendant un mois en tant que Directeur d'Études à la V^e Section de l'EPHE.

Il est, entre autres, membre de la *Society of Biblical Literature* aux États-Unis, à l'intérieur de laquelle il anime la direction d'un groupe de recherche sur « l'histoire deutéronomiste ». Trilingue, il est aussi présent aux manifestations scientifiques des pays anglophones qu'en France ou en Allemagne.

Il s'agit d'un savant très fécond à qui l'on doit une dizaine de livres dont il est l'auteur seul, deux en collaboration, une dizaine d'ouvrages collectifs à son initiative et une centaine d'articles. Il a organisé de nombreux colloques et présenté de très nombreuses communications aux réunions scientifiques où il a participé. ■

Pr Jean-Marie Durand

Philippe SANSONETTI

Biologiste

titulaire de la chaire : *Microbiologie et maladies infectieuses*

Philippe Sansonetti a une formation initiale de médecin, interne, puis chef de clinique-assistant des hôpitaux et enfin médecin-chef de la consultation de l'hôpital de l'Institut Pasteur jusqu'en 1990. En parallèle, il initie de manière pionnière, dès 1979, l'étude par la génétique moléculaire du problème particulièrement complexe des bactéries pathogènes à croissance intracellulaire. Il choisit la bactérie *Shigella*, responsable de dysenteries particulièrement sévères qui tuent chaque année de 600 000 à 1 million de personnes (surtout des enfants). Ces travaux permettent de mieux comprendre les interactions de la bactérie avec les cellules et tissus de l'hôte, l'entrée dans la cellule, la croissance intracellulaire, la subversion des mécanismes de défense de l'hôte et la destruction de ses cellules. Il dirige depuis 1992 une unité de recherche de l'INSERM à l'institut Pasteur.

Sa formation médicale lui permet de réaliser la synthèse entre une recherche de pointe centrée sur la compréhension de mécanismes fondamentaux et les préoccupations de thérapeutique et de santé publique.

Il a disséqué avec une grande précision les mécanismes permettant à une bactérie de type invasif de rompre la barrière de l'épithélium intestinal, en utilisant les mécanismes inflammatoires mis en jeu par les cellules attaquées comme défense antibactérienne. Il a montré comment cette bactérie entre dans la cellule en induisant des réarrangements des filaments d'actine, qui constituent un squelette dynamique de la cellule. Il a identifié l'arsenal de protéines effectrices qui permettent à la bactérie de réguler les réponses de l'hôte, et notamment les mécanismes d'immunité innée. Il a identifié les mécanismes de perception intracellulaire codés par les gènes *Nod*, qui permettent à la cellule hôte

de reconnaître des produits bactériens témoins de l'infection, et a pu ainsi apporter une contribution importante à la compréhension de la maladie de Crohn, une sévère maladie inflammatoire intestinale. Il vient de montrer l'existence d'une protéine effectrice de *shigella* qui module la réponse inflammatoire de l'hôte en agissant au niveau des modifications épigénétiques de la chromatine qui contrôlent l'expression des gènes.

Philippe Sansonetti est un des fondateurs et un chef de file de cette microbiologie intégrée cellulaire et tissulaire, utilisant des approches très larges de biologie moléculaire et cellulaire et de génomique, de façon innovante du point de vue méthodologique et conceptuel. Depuis 2003, il élargit les travaux de son laboratoire à d'autres problèmes d'interaction entre bactéries et hôtes, et notamment au fascinant aspect des bactéries commensales présentes dans l'intestin et qui jouent un véritable rôle physiologique dans l'organisme.

Il a développé en parallèle une importante activité dans les domaines de prévention par la vaccination. La compréhension des mécanismes de virulence et des réponses immunitaires spécifiques lui ont permis de construire des souches atténuées dans un but de vaccination, débouchant sur des essais cliniques pour deux espèces pathogènes de *shigella*. Il assure des responsabilités importantes au sein de l'Organisation mondiale de la santé depuis 1999, et est notamment depuis 1995 président du comité de pilotage OMS de développement de vaccins contre les infections entériques.

Philippe Sansonetti est l'auteur de nombreuses publications parues dans les revues les plus prestigieuses, et qui sont très citées dans la littérature

(depuis 1997, 16 de ses publications ont été citées plus de 100 fois). Il est éditeur de 3 revues internationales, et membre du comité éditorial d'une douzaine d'autres, où figurent les revues les plus prestigieuses, telles que *Science*, l'une des 2 grandes revues généralistes, *Nature Microbiology Reviews*, *PLOS Medicine*, *Embo Journal* et *Embo Reports*. L'importance et l'actualité des recherches sur les interactions entre hôtes et microbes est illustrée par la création en 2007 d'une nouvelle revue sœur des prestigieux titres de *Cell Press*, *Cell Host and Microbe*, et Philippe Sansonetti figure bien évidemment dans le comité éditorial de cette revue.

Signalons quelques-uns des nombreux prix et distinctions qu'il a reçus. Il est membre de l'Académie des sciences depuis 2001. En 1994 lui a été décerné le prix Louis Jeantet de médecine, probablement le plus important en Europe dans le domaine biomédical. Ce prix a été décerné depuis 1990 à 7 français, dont 5 ont été ou sont professeurs au Collège de France. Il est l'un des 2 français à avoir eu depuis 1990 le prix Robert Koch pour l'excellence dans le domaine biomédical, qui est le prix international phare en microbiologie (l'autre lauréat étant notre président de l'Académie des sciences, Jules Hoffman). Enfin, il est depuis 2000 l'un des rares chercheurs français nommé comme *Howard Hughes Medical Institute Scholar*, qui apporte ainsi un financement important à son laboratoire, renouvelé pour la période 2005-2010. La liste de ses conférences honorifiques dans des universités américaines ou dans des congrès internationaux constitue un témoignage supplémentaire de son prestige international. ■

Pr Jean-Louis Mandel

HISTOIRE DE L'ART EUROPÉEN MÉDIÉVAL ET MODERNE



Pr Roland Recht

L'exposition « Le grand atelier. Chemins de l'art en Europe (V^e-XVIII^e siècle) » était l'événement principal du festival Europalia qui a célébré le 50^e anniversaire du Traité de Rome. Présentée au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, elle réunissait du 5 octobre 2007 au 20 janvier 2008 plus de 350 œuvres prêtées par 160 collections publiques. Un catalogue de 340 pages édité par le Fonds Mercator a été publié en trois langues.

Extrait de la conférence de presse tenue le 4 octobre 2007 par le commissaire général de l'exposition, le Professeur Roland Recht.

« (...) Pourquoi 'Le grand atelier' ? Un atelier d'artiste, c'est un espace mental en même temps qu'un espace artisanal, où le métier du peintre ou du sculpteur ou de l'ébéniste s'enseigne par l'exemple. Où les compagnons et les apprentis s'élèvent peu à peu à la hauteur de leur maître, d'où part la réputation d'un nom, relayée par des imitateurs, parfois remarquables, ou par des amateurs passionnés. L'atelier, c'est un espace où les œuvres sont conçues, réalisées et souvent montrées à d'autres artistes, à des collectionneurs ...

L'espace européen lui-même nous apparaît au cours des siècles comme un vaste atelier, ou comme un ensemble d'ateliers avec leurs pratiques spécifiques, leurs styles singuliers, aux multiples interférences. Les croisements, les rencontres, les contacts directs ou indirects créent cet espace européen en perpétuel mouvement et ouvert sur ce qui se passe ailleurs.

On pourrait, par exemple, parler d'un grand atelier itinérant, celui des peuples migrants qui traversent l'Europe en tous sens, sans maisons, sans temples, et qui portent sur eux de magnifiques bijoux qu'ils fabriquent avec peu d'outils. Leur goût pour l'ornement est comparable à celui des manuscrits que les moines irlandais apportent avec eux pour christianiser le continent. On pourrait parler, dès l'époque de Charlemagne, d'un grand atelier entre Rhin et Seine, constitué par des dizaines de *scriptoria*, proches des cours impériale ou princières, où les scribes recopient des textes grecs ou latins,

et où des artistes prodigieux puisent dans la tradition antique des scènes qu'ils adaptent aux nouveaux programmes.

Ces ateliers se montrent très tôt ouverts sur le monde méditerranéen : l'art byzantin pénètre par Venise et par le sud de l'Italie, l'art musulman par l'Espagne, et la virtuosité, la beauté de ses inventions formelles vont féconder les ateliers de peintres et de tailleurs de pierre jusqu'au-delà des Pyrénées [...].

Les ateliers sont des lieux de circulation intense, circulation des idées et circulation des hommes. La nouveauté ou la qualité de leurs productions porte loin leur renommée : les émaux de Limoges, les sculptures en albâtre de York ou de Nottingham, les retables en bois brabançons sont exportés loin de leur lieu d'origine. En Scandinavie, dans les terres ibériques, en Europe centrale nous trouvons des œuvres de commande luxueuses à côté d'œuvres produites en série.

Des thèmes issus de la sensibilité des poètes ou des théologiens se matérialisent dans des représentations qui, d'un coup, portent à la hauteur de toutes les couches de la société des images nouvelles. C'est le cas de la figure de la Vierge, dont la beauté idéalisée est contaminée par la poésie courtoise. La Vierge est montrée comme une mère qui témoigne sa tendresse à son enfant. Elle joue un rôle essentiel dans l'humanisation de l'art au Moyen Âge.

Le grand atelier, c'est aussi la carrière itinérante de certains artistes : on n'imagine pas à quel point les sculpteurs, les enlumineurs de manuscrits sont de grands voyageurs, que leur carrière parfois conduit d'une extrémité à l'autre du conti-

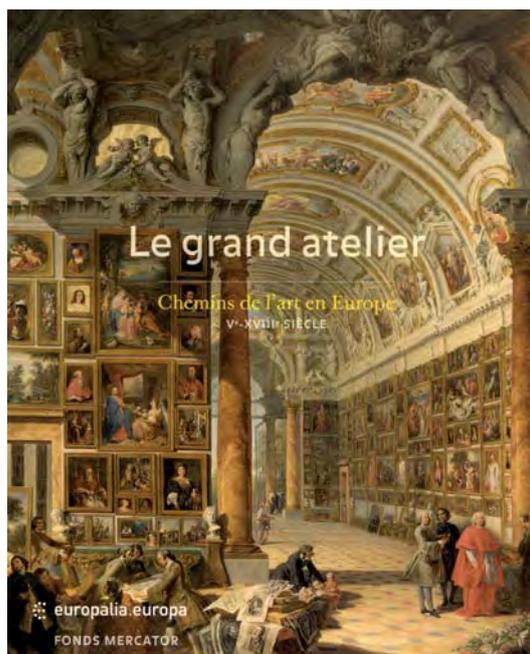
ment. Les découvertes du château de Buda, en Hongrie, attestent de la présence de sculpteurs venus de l'ouest pour répondre à une grande commande royale.

Un nouveau type d'atelier voit le jour à l'aube des temps modernes : c'est l'officine de l'imprimeur. Grâce à ce médium, le traité de Vitruve va connaître une diffusion dans toute l'Europe et déterminer l'avenir de l'architecture européenne. À l'ère de l'internet, il est fait une place particulière au livre dans cette exposition : une sorte de bibliothèque merveilleuse réunit, dans différentes sections, quelques-uns des grands livres de l'histoire de l'humanité. La circulation des livres contribue, plus que n'importe quel autre objet, à la définition d'un espace européen de la culture.

Le grand atelier de l'Europe est très tôt ouvert au monde extérieur, et il étend ainsi son point de vue bien au-delà de l'Europe géographique. Le regard sur les mondes lointains – l'Afrique, l'Océanie, l'Amérique, l'Inde, l'Orient – est d'abord un regard empreint de supériorité : l'autre est désigné par l'Européen comme le sauvage, auquel il se sent supérieur. Mais ce regard sur l'autre se modifie peu à peu pour devenir, au siècle des Lumières et grâce aux expéditions de Cook, un regard plus exigeant, presque scientifique, donc plus objectif.

Le grand atelier, c'est aussi le dialogue que les grands maîtres de l'art européen mènent entre eux au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, mais aussi celui qu'ils n'ont jamais interrompu avec la tradition antique. Si l'art doit alors imiter l'antique, il doit aussi être en mesure de le dépasser. Grâce à ce dépassement, un artiste de cour comme Batholomäus Spranger élabore au service de Rodolphe II à Prague, une œuvre picturale qui le singularise tout en portant témoignage de sa prodigieuse culture artistique [...]

Cette culture, les artistes, les amateurs, les premiers critiques d'art vont pouvoir la compléter d'une façon sensible au cours du XVIII^e siècle grâce à l'existence des grandes collections, accessibles d'abord à la noblesse, puis à la bourgeoisie qui trouve là l'occasion de se cultiver. Le grand atelier, c'est, au siècle des Lumières, un espace d'exposition où l'art s'offre à la contemplation et au jugement de tous. Une dernière section est consacrée à ces cabinets d'amateurs qui rivalisent de moyens financiers et d'ostentation afin de réunir les œuvres maîtresses de l'histoire de la peinture. Dans les anciennes collections princières représentées dans les tableaux de Franken, de Teniers ou de Pannini, on voit des amateurs discuter entre eux, mettre en pratique leurs connaissances ou affiner leur sensibilité : ainsi est née une nouvelle forme de sociabilité européenne. » ■



Le catalogue est diffusé en France par les Éditions Actes Sud.

HISTOIRE ET CIVILISATION DU MONDE ACHÉMÉNIDE ET DE L'EMPIRE D'ALEXANDRE



Pr Pierre Briant

Colloque de novembre 2007

La Chaire et le GDR 2538 du CNRS ont organisé au Collège de France un colloque achéménide. Après l'archéologie en 2003 (Persika 6, 2005), la Transition en 2004 (Persika 9, 2006), les archives de Persépolis en 2006 (Persika 12, à paraître en 2008), le thème choisi était : *Organisation des pouvoirs et contacts culturels dans l'empire achéménide* (9-10 novembre 2007). Réunis à l'invitation de Pierre Briant et de Michel Chauveau (EPHE et GDR 2538), près de 20 spécialistes (Grande-Bretagne, Autriche, Suisse, Italie, Allemagne, République Tchèque, France, Pays-Bas) ont, à travers leur expérience scientifique spécifique, traité du problème central et récurrent que posent l'existence et l'histoire d'un empire, à savoir la cohabitation, au sein d'un même ensemble politique, de populations diverses par la langue, la religion et les mœurs, le système de représentations culturelles, les traditions sociales et politiques, etc. Concernant l'empire achémé-

nide, les réflexions sur ce thème sont aussi anciennes que les premières publications et réflexions sur l'histoire et la structure des grands empires territoriaux. La publication en nombre croissant de corpus documentaires venant des différents pays de l'empire permet, mieux que par le passé, de sortir de la monoculture classique, et d'articuler au mieux documents écrits, archéologiques et iconographiques. Le renouvellement en cours de la documentation et de la réflexion a également conduit les organisateurs à accorder une place particulièrement importante à l'Égypte sous domination achéménide (10 communications), de la même façon qu'en 2004, la question de la Transition avait été organisée prioritairement autour de la Babylonie achéménide. Les actes seront publiés dans la collection Persika (de Boccard). Comme les précédents volumes, celui-ci sera réalisé par Salima Larabi.

Archéologie et bases de données sur internet. Travaux en cours : Open-mélodie

Depuis septembre 2007, José Paumard (maître de conférences de Génie informatique à Paris-XIII), travaille au Collège de France sous forme d'une convention avec son université. Il est rattaché aux chaires des professeurs Pierre Briant et John Scheid, dans le cadre d'un projet qui intéresse les deux chaires, et même au-delà. Il s'agit de l'écriture et la publication d'Open-mélodie, plateforme logicielle *open-source* et libre. Dès le début de la conception et de la construction de la plateforme aujourd'hui utilisée par le MAVI, l'objectif était de pouvoir accueillir d'autres projets articulés sur des bases de données historico-archéologiques, qui se heurtent aujourd'hui trop souvent à des difficultés techniques pratiquement impossibles à surmonter. La publication en *open-source* d'Open-mélodie constituera, à terme, une solution performante, écono-

mique et pérenne, s'inscrivant dans les grands efforts internationaux de mise à disposition de données historiques et archéologiques sur l'Internet (par exemple OAI : <http://www.openarchives.org/>).

Une première version du cœur du système (recouvrant la gestion des données et des utilisateurs) est actuellement en phase de test, ce qui a permis de lancer les premiers travaux en vue de la réalisation de son interface Internet. Le MAVI, d'une part, et, d'autre part, le programme dirigé par John Scheid sur les sanctuaires d'Italie, en bénéficieront en primeur. Une mise en ligne de la plateforme devrait être réalisée à l'été 2008. Open-mélodie sera disponible pour tous les projets qui en feront la demande.

Développement des sites web MAVI et www.achemenet.com

Outre les enrichissements apportés au contenu du MAVI (de nouvelles conventions avec des musées sont sur le point d'être finalisées), la deuxième rénovation du site achemenet depuis le lancement de la première version en juillet 2000 a été achevée en novembre 2007. L'on a voulu faciliter la navigation d'une rubrique à l'autre. Des entrées ont été ajoutées, ainsi que la possibilité d'apposer des signets (*bookmarks*) sur des pages choisies. Dans le même temps, grâce à l'intervention technique de José Paumard et de Philippe Bertin, Wouter Henkelman prépare la mise en ligne sur le site d'une base de données sur les tablettes de Persépolis (translittérées par R. Hallock avant 1979), sur l'édition desquelles il travaille avec le groupe de l'*Oriental Institute* de Chicago. Cette base devrait être disponible au printemps prochain. Ultérieurement la publi-

cation en ligne des tablettes ainsi éditées et traduites sera également assurée par Wouter Henkelman sur Achemenet. Enfin, depuis la dernière rentrée, Pierre Briant est assisté de Wouter Henkelman en qualité de co-directeur d'Achemenet et du MAVI, et de Yannick Lintz (Musée du Louvre) en qualité de co-directrice du MAVI. José Paumard continue d'assurer la co-direction technique des deux sites, et Salima Larabi est chargée du secrétariat éditorial.



Un cours sur les tablettes de Persépolis à Paris

Pour la première fois, un cours portant spécifiquement sur les tablettes élamites de Persépolis, dans leurs caractéristiques linguistiques et philologiques ainsi que dans la dimension qu'elles ont déjà acquise dans le domaine de l'histoire achéménide, est présenté à Paris, à l'École pratique des hautes études : il est assuré par Wouter

Henkelman, maître de conférences associé près de la chaire. ■

CHERCHEURS ET ÉQUIPES DE RECHERCHE

Le Centre de recherche sur les civilisations chinoise, japonaise et tibétaine – UMR 8155



Calligraphie chinoise du professeur honoraire Jao Tsung-i (Rao Zongyi) de l'Université chinoise de Hong Kong pour le Centre de recherche sur les manuscrits de Dunhuang, qui est le noyau fondateur de l'équipe Chine de l'UMR créée en 1973.

Équipe accueillie du Collège de France, l'UMR 8155 a été créée en janvier 2006. Elle est née de la fusion de trois équipes dont les travaux couvrent des aires culturelles certes différentes, mais qui entretiennent entre elles des liens étroits, notamment dans le domaine des religions. Elle compte 54 membres statutaires, 32 associés, 57 doctorants, quelques post-doctorants et un grand nombre de collaborateurs scientifiques, à l'étranger pour la plupart. Dans une forte proportion, ses membres statutaires partagent leurs activités entre la recherche et l'enseignement. Pour sa gestion, l'UMR dépend de quatre tutelles, l'École pratique des hautes études à titre principal, le CNRS, le Collège de France et l'université Paris-Diderot/Paris 7. Bien qu'ils n'appartiennent pas à l'une ou l'autre de ces quatre institutions, plusieurs chercheurs ont rejoint l'UMR, soit au titre de membres statutaires, soit comme associés : ce sont en particulier plusieurs membres de l'École française d'Extrême-Orient.

L'implantation au Collège de France centralise le siège des équipes Chine et Japon, ainsi que les divers moyens informatiques nécessaires à l'élaboration des bases de données et des projets collectifs de l'UMR. Cette

implantation est vitale pour l'ensemble des chercheurs, car ils se trouvent ainsi à proximité des bibliothèques des Instituts d'Extrême-Orient, qui sont bien entendu les lieux où se concentre la majeure partie des sources sur lesquelles ils mènent leurs recherches, mais qui sont aussi des lieux où les chercheurs se rencontrent et travaillent ensemble.

Les relations de l'UMR avec les Instituts d'Extrême-Orient du Collège de France sont étroites, notamment avec leurs bibliothèques. Ainsi, un tiers environ des acquisitions de livres de la bibliothèque Japon, qui comprend 35 000 volumes au total, est faite par l'UMR. L'équipe Chine, quant à elle, acquiert de nombreux livres, pour l'essentiel dans les domaines couverts par ses programmes de recherche, et les met à la disposition des lecteurs de l'Institut des hautes études chinoises. Directrice adjointe de l'UMR, Anne Chayet est aussi la directrice de l'Institut d'études tibétaines du Collège. Plusieurs programmes scientifiques de l'UMR se fondent sur l'exploitation des ressources documentaires de ces bibliothèques, comme par exemple le fonds d'amulettes japonaises *ofuda*.

On le voit, tant dans sa composition que dans son administration, la structure de recherche qui résulte de cette organisation est complexe. Elle est le produit d'une histoire déjà longue, marquée par la présence de grands savants, notamment pour l'équipe Japon celle de Bernard Frank (1927-1996), professeur au Collège de France, et pour l'équipe Chine, celle de Michel Soymié (1924-2002), directeur d'études à la 4^e Section de l'EPHE, et de Jacques Gernet, professeur honoraire du Collège de France. Elle est aussi le fruit d'échanges scientifiques établis de longue date entre les chercheurs composant les trois équipes de l'UMR, qui coopèrent à plusieurs programmes de recherches.

On ne peut signaler ici que quelques-unes des activités scientifiques de l'UMR. Celle-ci cherche d'abord à privilégier des programmes interdisciplinaires et transculturels. Tels sont à ce titre le *Dictionnaire du bouddhisme « Hôbôgirin »*, que dirige Jean-Noël Robert, et le *Glossaire des termes agricoles* qui concerne aussi bien la Chine que le Japon, et que Charlotte von Verschuer a lancé en 2006. L'équipe Chine, quant à elle, a longtemps fondé sa recherche sur l'étude du fonds Pelliot des manuscrits de Dunhuang possédé par la



O-fuda représentant un chat, xylographie, XX^e siècle. La collection de talismans collectés au Japon et légués par Bernard Frank à l'Institut des hautes études japonaises fait l'objet d'un programme de recherche de l'UMR.

Bibliothèque nationale de France. En même temps, au cours des quinze dernières années, cette équipe a développé ses recherches dans le domaine de l'histoire des religions tout en s'ouvrant à d'autres disciplines comme l'archéologie, l'histoire du livre, ou encore la collection et les collectionneurs comme faits de société. L'équipe Tibet compte dans ses programmes l'édition d'une revue en ligne de renommée internationale, la *Revue d'études tibétaines* (RET), dont chaque numéro, à raison de deux par an, fait l'objet de plus de mille connexions. D'une manière générale, l'ensemble des programmes de l'UMR (trente, dont une dizaine en voie d'achèvement) repose sur l'étude de sources primaires, qu'il s'agisse de vestiges archéologiques ou de fonds d'archives qui n'avaient pas été exploités.

Depuis la création de l'UMR, en 2006 et 2007, onze livres ont été publiés dans le cadre de ses programmes collectifs de recherche, et trente-sept l'ont été par les chercheurs, soit comme auteurs ou co-

auteurs, soit comme éditeurs scientifiques. Dans le même temps, seize colloques internationaux et journées d'études ont été organisés, parmi lesquels le colloque « Autour des collections d'art en Chine au XVIII^e siècle » (Paris, INHA, 23 et 24 juin 2006), la conférence « Rituels, panthéons et techniques : Histoire de la religion chinoise avant les Tang », qui a réuni 51 intervenants (Chine, Taiwan, Japon, USA, France, Angleterre) les 14-21 décembre 2006 (ENS/ministère de la Recherche), ou encore les Journées d'études d'épigraphie asiatique (Collège de France, 16-17 octobre 2007). ■

Alain Thote



Réception à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Jean-Noël Robert, directeur d'études à la 5^e Section de l'EPHE et membre de l'UMR. Remise de son épée d'académicien dans le salon d'honneur de la Sorbonne le 30 janvier 2008. À sa gauche, le Professeur Jacques Gernet, et à droite, Nicolas Fiévé, directeur adjoint de l'UMR.

PROFESSEURS INVITÉS

Dong-Hyun SON

Professeur, département de philosophie, Sungkyunkwan University, Séoul (Corée du Sud)

invité par l'Assemblée des professeurs à l'initiative du Pr Anne Fagot-Largeault

Il a donné le 20 novembre 2007, une conférence intitulée : Une anthropologie philosophique des technologies de l'information et de la communication : une réflexion taoïste sur la réalité virtuelle



La culture post-moderne contemporaine, qu'on appelle aujourd'hui la « société de l'information », est saturée de réalité virtuelle. Les technologies de l'information et de la communication constituent le moteur de cette réalité virtuelle qui établit un nouveau Lebenswelt. C'est la « révolution digitale » qui a rendu possible ces nouvelles technologies, qui résultent de la fusion de deux technologies différentes : la technologie de l'intelligence artificielle et la technologie de la sensation. La première consiste dans l'intensification de la faculté humaine de « penser », qui nous permet de dépasser les restrictions organiques dues au corps dans le corps lui-même. La seconde est l'extension de la faculté humaine de « sentir » : elle permet de dépasser les restrictions spatio-temporelles en dehors du corps.

La caractéristique absolument nouvelle du mélange de ces deux technologies réside dans sa capacité à associer « noesis » et « aisthesis » : l'objet de la pensée (l'unité logico-mathématique) et l'objet de la sensation (sense data) se transforment l'un dans l'autre. Le cyber-espace, base ontologique de la réalité virtuelle, trouve son origine dans cette convergence technologique. La réalité virtuelle, fondée sur le cyber-espace, peut s'éloigner du monde naturel en dépassant les restrictions naturelles qui ont été si longtemps associées à la condition humaine. Le cyber-espace n'est pas réellement un espace : il n'y subsiste ni extensionnalité ni distance. Et là où nulle distance ne subsiste, le temps aussi disparaît. Dans cet espace hybride, où l'identité et la différence coexistent sans

pouvoir être distinguées, rien de substantiel ne demeure. La simultanéité et l'instantanéité provoquent la « déterritorialisation » des choses.

La culture, considérée comme le produit des activités spirituelles humaines, est fondamentalement une transformation ou une variation de la nature. Et même si la culture transcende la nature, elle ne peut pas apparaître si elle en est coupée. La « culture de l'information », qui repose ontologiquement sur la réalité virtuelle, peut échapper au contrôle humain, dans la mesure où la réalité virtuelle outrepassé les limites de n'importe quelle expérience humaine concevable. Au contraire, la culture au sens ordinaire renvoie à l'esprit humain qui est objectivé dans la réalité naturelle. Elle reste ainsi dans le domaine des activités humaines, qui ne lui permettent pas de transcender la nature.

La réalité virtuelle apparaît donc comme une production très artificielle, dans la perspective de l'enseignement de Lao-Tseu. Celui-ci affirmait en effet que nous ne devrions rien ajouter d'artificiel au monde et laisser les choses telles qu'elles sont, de manière à connaître la réalité telle qu'elle est vraiment pour ensuite agir droitement.

Pour ce qui est des êtres humains, le Monde entendu comme un tout n'est pas un fait, mais seulement une idée. Ce qui nous est donné au travers de nos activités n'est pas le monde lui-même mais plusieurs « mondes » ou seulement quelques aspects du monde. La technologie, à l'instar de n'importe

quelle autre activité humaine, constitue, ou plutôt nous révèle, un monde unique, qui a sa nature et ses caractéristiques propres. Les technologies de l'information et de la communication ont donné naissance à un monde de réalité virtuelle, qui n'a pas besoin de suivre les principes du monde naturel ordinaire. Grâce à son « hyper-réalité », nous pouvons maintenant découvrir de nombreux mondes possibles et étendre indéfiniment le domaine de résidence de l'humanité.

Aujourd'hui, la « digitalisation » de la variété des activités et des expériences humaines dans un code neutre, qui se diffuse dans tout le cyber-espace, est devenue en quelque sorte routinière. À première vue, ce mouvement apparaît comme un progrès pour le bien-être de l'humanité. Pourtant, il masque le danger que ne soient détruites et fragmentées la subjectivité et l'identité personnelle. L'enseignement de Lao-Tseu, quand il nous enjoint de « ne rien faire », suppose « l'équilibre et l'harmonie » au sein des différents points de vue, des différents « mondes », dans l'intérêt du tout, c'est-à-dire du Monde. Le fait que le cyber-monde, qui n'est qu'un des mondes, s'impose au détriment des autres mondes constitués par la variété des expériences humaines, doit être examiné d'un point de vue ontologique. Sans un fondement ontologique solide, le cyber-monde demeurera fragile. Et la démarcation entre le monde réel et le monde imaginaire se révélera de plus en plus obscure, porteuse de risques qui nous sont encore inconnus. ■

Nicholas PURCELL

Professeur, St. John's College, Oxford (Grande-Bretagne)
invité par l'Assemblée des professeurs à l'initiative du Pr John Scheid

Il a donné en octobre et novembre 2007, quatre leçons intitulées :

1. Devenir maritime
2. Les pentes de la connectivité
3. Aux marges de la méditerranée : écologie, réseaux, interdépendances
4. Le couloir de Téthys et les problèmes de la Transeuphratène



La Méditerranée : avec ce concept, peut-on et doit-on faire de l'histoire intéressante ? Si oui, quel genre d'histoire ? Telles sont les questions qui sous-tendaient *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History* (Oxford 2000). Les conférences présentées au Collège de France ont exploré la manière dont on pourrait aborder les relations entre les histoires de la Méditerranée et celles du monde qui entourait la région méditerranéenne. Elles se concentraient sur l'histoire antique, avec des incursions dans l'histoire plus récente.

Dans la pensée antique, le terrestre et le maritime étaient strictement distingués. Cette distinction est bien comprise. Nous avons exploré la manière dont les auteurs de l'antiquité entendaient réduire la séparation en parlant de « devenir maritime », contrairement à l'orientation normale de la vie humaine tournée vers la terre. Le *locus classicus* se trouve dans Hérodote 7, 144 : *anankasas thalassious genes-thai Athenaious* (« forçant les Athéniens à devenir maritimes »), un précédent spectaculairement développé par la stratégie de Rome contre Carthage lors de la Première Guerre punique. Ce topo a une longue histoire et on le retrouve dans de nombreux récits de victoires militaires inattendues. On peut se demander comment cette conception bien connue peut être reliée à l'histoire sociale et politique plus réaliste des gens de mer de la

Méditerranée. L'enquête conduit à une vision des moyens et des objectifs d'une mobilisation plus ou moins forcée de gens dans un milieu maritime. Ce dernier acquiert de ce fait une personnalité historique distincte, et établit en même temps des relations particulières avec les terres où sont recrutés les marins. En retour, la comparaison éclaire d'un autre jour les épisodes bien connus du « devenir maritime » dans l'histoire antique.

Nous avons commencé par tracer la frontière entre les lieux où l'on recrutait les gens de mer et la mer sur laquelle ils se déployaient. En tant qu'espace, celle-ci était définie par cette mobilisation, et plus largement par sa connectivité. Ceux qui vivaient le plus près de la mer pouvaient être mobilisés aisément et de façon répétée. Pourtant dans certains cas, ce sont les plus improbables des habitants des terres qui sont « devenus maritimes » : les montagnards et les barbares venus de territoires éloignés des côtes. « Devenir maritime » apparaît alors comme un mouvement unique orienté vers la mer et son niveau élevé de connectivité, selon un gradient qui peut être calculé en fonction de la connectivité, et surtout en fonction de la mobilisation des biens et des personnes. Les zones terrestres de l'intérieur ont aussi leur propre régime de connectivité. Nous avons donc étudié l'histoire des polarités changeantes, dans les zones situées entre la mer et le

continent, qui peuvent être dominées à la fois par des formations d'origine maritime ou terrestre, selon des mouvements récurrents qui nous poussent à les nommer sociétés du ressac. La dynamique de ces changements peut être étroitement reliée au développement des États, et nous avons entrepris de rechercher des dénominateurs communs dans le développement de petites entités politiques à la périphérie de l'espace méditerranéen, entre l'âge du bronze et le Moyen Âge.

Après l'étude des « pentes de la connectivité », nous nous sommes concentré sur l'une des principales dynamiques des interactions explorées dans la précédente conférence : les échanges commerciaux. Le but de l'exercice était de réévaluer une partie des connaissances sur les commerçants grecs et romains, dans l'espoir qu'une approche plus écologique apportera une meilleure compréhension de la diversité des contextes et des formes du commerce antique que ne le font les modèles modernisants que nous employons habituellement. De même que pour les formations des États, il est fécond de considérer les diasporas commerciales et les réseaux marchands de l'Antiquité comme des caractéristiques de la périphérie méditerranéenne. Non seulement elles sont intimement reliées à la connectivité, mais il s'avère que, du fait de l'importance du trafic d'esclaves, elles ont un

rapport spécial avec la mobilisation forcée qui apparaît comme une caractéristique essentielle d'une histoire spécifiquement méditerranéenne.

Dans un premier temps, nous n'avons pas essayé de comparer les zones terrestres (ou d'autres espaces maritimes) dont les histoires peuvent être juxtaposées à celles de la Méditerranée. Pour conclure, nous avons revisité les thèmes des conférences précédentes pour examiner les rapports entre le monde méditerranéen et ses voisins de l'Est. Nous considérons le couloir de basses terres qui inclut la Mésopotamie et

qui s'étend de la Syrie jusqu'à Élam et l'entrée du golfe Persique à la fois comme un espace connectif spécifique, dont on peut explorer la périphérie de la même manière que la périphérie de la Méditerranée que nous avons examinée, et comme un important prolongement de l'espace méditerranéen. Il forme une entité unique : le couloir de Téthys. La Méditerranée de *The Corrupting Sea* revendique sa place en tant qu'unité dotée d'un régime propre de connectivité, que l'on peut rapprocher d'autres unités semblables pour les comparer ou en faire l'objet d'« histoires connectées » reliant plusieurs d'entre elles. La zone char-

nière du Levant cesse d'être une frontière entre royaumes étrangers pour devenir un espace de transition entre entités étroitement comparables. Ce type d'analyse peut produire des résultats intéressants pour d'autres espaces méditerranéens en marge de zones complexes mais essentiellement connectives, telles que le Sahara ou la façade atlantique. Il laisse entrevoir une Méditerranée qui continue d'être un objet fécond et spécifique pour la réflexion historique, sans qu'il soit besoin de la monter en épingle, de façon inacceptable, comme une exception. ■

(traduit de l'anglais par Marc Kirsch)



Le Grand Prix Inserm de la recherche médicale a été décerné à Christine Petit, Professeur au Collège de France, titulaire de la chaire de *Génétique et physiologie cellulaire*, lors d'une cérémonie au Collège de France, le 4 décembre 2007.

PRIX ET DISTINCTIONS

Le Collège de France à Tunis

Pour la deuxième année consécutive, un certain nombre de professeurs du Collège de France participent aux conférences-débats organisés par l'Institut français de coopération de Tunis, la Bibliothèque nationale de Tunis et l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts. Ces conférences se divisent en deux

parties. L'une se déroule devant un public averti, à la Beit al-Hikma, à Carthage, l'autre à la Bibliothèque nationale devant un public plus vaste.

Cette année, les conférences grand public ont été organisées autour du thème de *l'Homme artificiel*, thème de notre colloque transversal en 2006, que les différents conférenciers ont développé. Le cycle a commencé les 30 novembre et 1^{er} décembre avec les conférences de Pierre Corvol et John Scheid. Il se poursuit en février, mars et avril avec respectivement les conférences de Pierre-Louis Lions, Jean-Pierre Changeux et Nicole Le Douarin. Françoise Héritier, qui a été empêchée, publiera un article sur le sujet dans la presse tunisienne.



Le Pr John Scheid lors de sa conférence intitulée : *Femmes et Hommes 'artificiels' en Grèce et à Rome*.

RELATIONS INTERNATIONALES

Pr John Scheid

Ces rencontres, qui donnent aux professeurs la possibilité de faire connaître la nature et la mission scientifique du Collège de France, permettent également de nouer des contacts nouveaux avec des institutions et des collègues tunisiens. Ainsi les conférences de l'an dernier ont-elles été suivies cette année par des conférences de Jacques Livage à l'Université. ■



Le Pr Pierre Corvol lors de sa conférence intitulée : *Évolution de la notion de risque en médecine : l'exemple du risque cardiovasculaire*.

Le Collège de France à Bruxelles

Jacques Reisse

En juin 2007, Philippe Vincke, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) s'est rendu à Paris pour rencontrer Pierre Corvol, Administrateur du Collège de France et signer avec lui une convention de collaboration liant les deux institutions.

Selon les termes de cette convention, préparée par le Pr Scheid et par Mme Terrasse-Riou pour le Collège de France, par le Pr Reisse pour l'ULB, il est prévu que chaque année, deux ou trois professeurs ou professeurs honoraires du Collège de France se rendent à Bruxelles pour y délivrer un enseignement de quatre heures s'inscrivant dans le cadre du cours dont ils sont ou étaient titulaires à Paris. Il est prévu aussi que, moyennant un accord spécifique entre un titulaire d'une chaire au Collège de France et un professeur de l'une des universités francophones de Belgique, des chercheurs de ces universités puissent être accueillis pour effectuer des recherches au Collège de France soit dans le cadre de leur doctorat, soit au niveau post-doctoral. En effet, l'accord liant l'ULB et le Collège de France implique non seulement l'ULB mais aussi toutes les autres universités de la communauté française de Belgique ainsi que l'Académie royale de Belgique. Les cours sont donnés dans le cadre prestigieux du Palais des académies et le choix des professeurs invités en Belgique est effectué par un groupe de professeurs appartenant aux diverses universités partenaires. Ce groupe est présidé par le Pr Reisse, membre de l'Académie royale de Belgique et membre aussi du Comité d'orientation scientifique et stratégique du Collège de France (COSS).

En conformité avec les règles du Collège, les cours donnés à Bruxelles sont librement accessibles à tous, sans aucun pré-requis. Les

étudiants des universités belges pourront comptabiliser les cours du Collège de France à Bruxelles dans le cadre des cours de doctorat. Des accords vont être pris avec les écoles doctorales concernées pour que cette possibilité soit offerte aux étudiants dès la présente année académique.



Palais des Académies à Bruxelles

L'ouverture de l'année académique 2007-2008 du Collège de France à Bruxelles a revêtu une forme particulière dans la mesure où il s'agissait d'une première. La conférence inaugurale du Pr J-P. Changeux a été précédée de trois courtes interventions prononcées respectivement par S.E. Monsieur Dominique Boché, Ambassadeur de France en Belgique, par le Pr Pierre Corvol, Administrateur du Collège de France et par le Pr Philippe Vincke, Recteur de l'ULB.

À l'issue de la conférence du Pr Changeux, intitulée « Vers une conception nouvelle de la chimie du cerveau », une réception a été offerte par le secrétaire perpétuel de l'Académie aux nombreux participants à cette séance de très haut niveau.

L'accord pour l'organisation de cours du Collège de France à Bruxelles est considéré comme un fait très important par les membres de la communauté universitaire belge mais aussi par l'Ambassade de France en Belgique qui a, d'ailleurs, souhaité s'associer à la séance d'ouverture de l'année académique 2007-2008 en organisant un dîner en l'honneur du Pr Changeux.



Plusieurs manifestations ont d'ores et déjà été programmées dans le cadre de cet accord. Le 13 février prochain, le Pr Edouard Bard donnera une conférence lors d'une après-midi consacrée au thème « Climats du passé, climats du futur ». Deux de ses collègues belges (A. Berger et R. Souchez) choisis par le Pr Bard lui-même, s'exprimeront également sur ce sujet.

En avril 2008, le Pr Pierre-Louis Lions donnera quatre leçons qui s'inscrivent dans le cadre de son cours « Équations aux dérivées partielles et applications ». En mai 2008, le Pr Changeux reviendra à Bruxelles pour achever le cycle de quatre leçons ayant pour thème général : « Des protéines allostériques à la communication neuronale ».

Des accords ont déjà été pris avec les professeurs Mireille Delmas-Marty et Anne Fagot-Largeault afin qu'elles assurent des enseignements à Bruxelles au cours de l'année académique 2008-2009.

Les autorités académiques des universités belges, les membres du corps professoral et les chercheurs de ces institutions sont très conscients de ce que l'accord avec le Collège de France constitue une opportunité exceptionnelle de renforcer les liens avec une institution de très grande renommée et de bénéficier de la présence, à Bruxelles, d'enseignants et de chercheurs prestigieux. ■

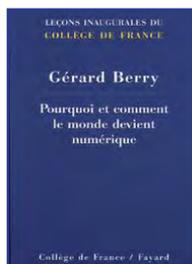


Cours et travaux du Collège de France Résumés 2006-2007. Annuaire du Collège de France, 107^e année.

Cet ouvrage contient le résumé des cours et séminaires de chaque professeur en activité, une liste de leurs publications et un rapport d'activité sélectif, ainsi qu'un compte rendu scientifique des recherches de la chaire (collaborateurs, laboratoire, institut). Figure également dans l'*Annuaire du Collège de France* : un historique du Collège de France et des différentes chaires, les textes d'hommage aux professeurs disparus l'année précédente ; un compte rendu de l'activité scientifique et des principales publications des profes-

seurs honoraires et des équipes accueillies par l'institution ; les titres et certains résumés des lectures données par les conférenciers invités par l'Assemblée des professeurs ; la liste des maîtres de conférences et ATER rattachés au Collège de France, ainsi que la liste du personnel du Collège de France, pour l'année concernée.

L'annuaire est en vente à l'accueil du Collège de France ou par l'intermédiaire du CID (centre interinstitutionnel pour la diffusion de publications en sciences humaines). Il est intégralement consultable sur le site Internet du Collège de France, rubrique *Publications*.



Pourquoi et comment le monde devient numérique

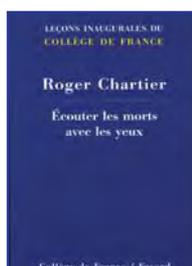
Gérard Berry

Coll. Leçons inaugurales du Collège de France Paris, Collège de France/Fayard, 2008.

« Notre vie quotidienne est sans cesse bouleversée par les innovations technologiques du monde numérique. Mais les fondements de celui-ci restent largement ignorés du public, qui semble en permanence surpris par des évolutions pourtant prévisibles : c'est le signe d'un schéma mental mal adapté. L'ambition de cette leçon inaugurale est d'aider à construire un bon sens informatique, en expliquant

sur quels concepts scientifiques et techniques repose la révolution numérique, quels outils elle met en œuvre, et quels sont ses impacts et ses difficultés. »

Né en 1948, polytechnicien et ingénieur des Mines, Gérard Berry est informaticien. Après avoir été chercheur à l'École des mines de Paris et à l'INRIA, il est maintenant directeur scientifique de la société Esterel Technologies. Ses travaux concernent la conception et la vérification formelles des circuits et logiciels de systèmes embarqués. En 2007-2008, il est professeur associé au Collège de France, titulaire de la chaire d'Innovation technologique - Liliane Bettencourt.



Écouter les morts avec les yeux

Roger Chartier

Coll. Leçons inaugurales du Collège de France Paris, Collège de France/Fayard, 2008.

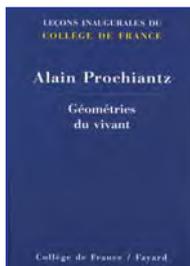
« 'Écouter les morts avec les yeux.' Ce vers de Quevedo me vient à l'esprit au moment d'inaugurer un enseignement consacré aux rôles de l'écrit dans les cultures qui, depuis la fin du Moyen Âge et jusqu'à notre présent, ont caractérisé les sociétés européennes. La tâche est urgente aujourd'hui où, brisant le lien ancien noué entre les textes et leur matérialité, la révolution numérique oblige à une radicale révision des gestes et des notions que nous associons à l'écrit. »

Pennsylvanie. Ses travaux portent principalement sur l'histoire du livre et de la lecture. Il a notamment écrit *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime* (1987), *Les origines culturelles de la Révolution française* (1990), *Écrire et effacer. Culture écrite et littérature* (2005), et co-dirigé *l'Histoire de l'édition française* (1983-1986) et *l'Histoire de la lecture dans le monde occidental* (1997). Il est depuis 2007 professeur titulaire de la chaire *Écrit et cultures dans l'Europe moderne* au Collège de France.

Un DVD comprenant le film de la leçon inaugurale, un entretien avec Robert Darnton (professeur titulaire de la chaire Carl H. Pforzheimer à l'université de Harvard et directeur de la bibliothèque universitaire d'Harvard) et une présentation par Daniel Roche est également disponible. Coproduction Collège de France - Cned - Doriane films.



Né en 1945, Roger Chartier a enseigné l'histoire moderne à l'EHESS (Paris) et à l'université de



Géométries du vivant

Alain Prochiantz

Coll. Leçons inaugurales du Collège de France
Paris, Collège de France/Fayard, 2008.

« L'idée que je me fais d'une théorie en biologie est assez éloignée de cette biologie théorique, mise en équations de phénomènes observés ou photographiés. J'en ai une conception plus simple, plus concrète. Non pas cette description mathématique de ce qui est vu, mais un modèle évolutif, un outil bricolé, avec des mathématiques peut-être, mais aussi de la langue naturelle, et qui sert avant tout à comprendre ce qu'on

ne voit pas, à deviner, sous le visible, l'invisible du vivant, sa 'logique' sous-jacente. »

Né en 1948, Alain Prochiantz est neurobiologiste. Il dirige le laboratoire de Développement et évolution du système nerveux (CNRS) à l'École normale supérieure. Il est notamment l'auteur des *Stratégies de l'embryon* (1987), *Claude Bernard : la révolution physiologique* (1990), *La Biologie dans le boudoir* (1995), *Machine-esprit* (2000), et, avec Jean-François Peyret, de *La Génisse et le pythagoricien* (2002) et *Les Variations Darwin* (2005). Il est depuis 2007 professeur titulaire de la chaire *Processus morphogénétiques* au Collège de France.



Un monde meilleur pour tous

Colloque européen 2006 sous la direction
de Jean-Pierre Changeux et Jacques Reisse
Paris, Ed. Odile Jacob, 2008.

Des milliards d'humains aspirent au bien-être et à une vie meilleure. Mais les ressources de la Terre sont limitées et ses équilibres écologiques fragiles. Le mode de vie des classes aisées des pays développés n'est pas extensible à toute la planète.

Doit-on se résigner à l'injustice ? Un monde meilleur pour tous est-il possible ? Qu'exige de nous le « développement durable » Quels changements radicaux implique-t-il dans nos manières de penser les rapports entre l'homme et la nature, entre pays pauvres et pays riches ? Et quels bouleversements dans nos pratiques ?

Réunis par le Collège de France à Bruxelles pour son premier colloque européen, climatologue et juriste, chimiste et philosophe, biologiste et africaniste, économiste et architecte, sinologue et spécialiste de la biodiversité croisent ici leurs réflexions et entreprennent de dessiner ce que pourrait être notre avenir.

Jean-Pierre Changeux est professeur honoraire au Collège de France, titulaire de la chaire de Communications cellulaires.

Jacques Reisse est professeur émérite de chimie physique à l'Université libre de Bruxelles.

Contributions de Jean Barthélemy, André Berger, Gilles Boeuf, Arsène Burny, Mireille Delmas-Marty, Gilbert Hottois, Jacques Livage, Pierre de Maret, Thierry



La connaissance de l'écrivain

Sur la littérature, la vérité & la vie

Jacques Bouveresse

Coll. Banc d'essais

Marseille, Agone 2008.

Les postmodernes ont érigé la littérature en une sorte de genre suprême, dont la philosophie et la science ne seraient que des espèces. Chacune des trois disciplines aurait aussi peu de rapport avec la vérité que les autres ; chacune se préoccuperait uniquement d'inventer de bonnes histoires, que nous honorons parfois du titre de « vérités » uniquement pour signi-

fier qu'elles nous aident à résoudre les problèmes que nous avons avec le monde et avec les autres hommes.

Une des conséquences les plus remarquables de cette conception a été de détourner l'attention de la question cruciale : pourquoi avons-nous besoin de la littérature, en plus de la science et de la philosophie, pour nous aider à résoudre certains de nos problèmes ? Et qu'est-ce qui fait exactement la spécificité de la littérature, considérée comme une voie d'accès, qui ne pourrait être remplacée par aucune autre, à la connaissance et à la vérité ?



Regard sur la Gaule

Christian Goudineau

Recueil d'articles

Collection Babel

Paris, réédition Actes sud, 2007.

Des débuts de l'Âge du Fer jusqu'à la fin du Haut Empire romain, ce livre illustré de photographies et de cartes propose le vaste panorama de dix

siècles de Gaule antique. Les articles réunis ici font l'objet de commentaires et de critiques de l'auteur, qui témoignent de son érudition et du plaisir qu'il prend à la transmettre, mais aussi de sa capacité à reconsidérer ses propres certitudes.

Publié par les éditions Errance en 1998, cet ouvrage devenu une référence constitue une excellente introduction à la Gaule et aux Gaulois.



De Rome à Paris : peinture et pouvoir aux XVII^e et XVIII^e siècles

Marc Fumaroli

Éditions Louis Faton, 2008.

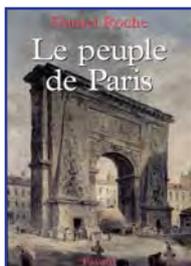
Ce recueil d'articles parus dans des revues savantes ou dans des catalogues d'exposition et de communications prononcées lors de colloques, a été composé à la demande des éditions Faton, et publié par elles avec un grand luxe d'illustrations haute définition, sous le titre de *De Rome à Paris : peinture et pouvoir aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

Cet ouvrage se situe dans la veine de *L'École du silence, le sentiment des images au XVII^e siècle*, (Flammarion, 1994). Ce recueil envisageait l'art des peintres et des graveurs de l'âge classique sous l'angle des effets que leurs images sollicitaient de leur spectateur, dévot ou laïc, effets émotionnels, mais aussi appels à une lecture allégorique ou symbolique. *De Rome à Paris* adopte un point de vue différent : l'auteur s'attache à situer l'art des peintres du XVII^e siècle dans le contexte des pouvoirs temporels qui en sont les mécènes, et qui attendent d'eux qu'ils persuadent leurs spectateurs des aspects vertueux, mais aussi doux, pacifiques ou même joyeux du bon gouvernement pontifical à Rome, royal à Paris.

La peinture des académies, la pontificale ou la royale, directement ou indirectement, se plaît

à commenter le mot fameux de Virgile à propos de César : « C'est à lui que nous devons ces loisirs » (loisirs signifiant dans ce vers l'équivalent de ce que nous appelons paix, prospérité, civilisation). Si la Rome des papes ne dissocie pas « loisirs » contemplatifs et studieux de l'exercice de la piété, Paris, capitale d'une monarchie militaire, se hasarde toujours davantage, depuis 1685, à ne pas séparer « loisirs » et « repos contemplatif » des « plaisirs sociaux » et des douces rêveries sensuelles. C'est cependant à Rome qu'a été inventée au début du XVII^e siècle la notion de *dilettante d'arte*, l'amateur d'art, le plus souvent étroitement lié aux milieux de Curie. Le « curieux » français du XVIII^e siècle est le meilleur interprète du goût de la Ville, il a une plus forte autorité sur elle, qu'il ne peut espérer en avoir sur la Cour de Versailles. Cette polarité Ville-Cour n'existe pas à ce degré à Rome.

On trouvera dans cet ouvrage une tentative de réhabilitation de l'art de Boucher, Premier peintre du roi Louis XV et une première évaluation du rôle joué par le comte de Caylus dans le passage du goût « rocaille » au goût à la « grecque » dans la peinture comme dans les arts de la fin du règne de Louis XV. C'est une pierre d'attente du livre que l'auteur prépare sur ce personnage-clé de la conversion française au néo-classicisme sous Louis XV.



Le peuple de Paris

Daniel Roche

Paris, Fayard, 2007.

Entre le peuple chaud de l'histoire militante et le peuple froid d'une histoire trop pensée, j'ai tenté de retrouver l'identité spécifique d'une classe qui se constitue.

Michelet nous y invite.. « Oh, qui saura parler au peuple ? ... sans cela nous mourrons » disait-il au chansonnier Béranger, signifiant ainsi l'existence d'un état populaire originel qui pour lui était la terre promise. Le peuple de Michelet n'est pas seulement l'objet d'une démonstration historique. C'est aussi un personnage familier, observé le dimanche aux barrières de Paris, entendu dans le témoignage d'une grand-mère perspicace et qui se souvient des années noires comme des bons moments, interrogé dans l'atelier, sur le chantier, au cabaret : Michelet, historien de l'immédiat,

montre comment il faut confronter les écrits des observateurs.

Pour l'historien du dernier quart du XX^e siècle, toute la difficulté est là. L'unanimité sensible qui fonde la cohérence du Peuple romantique peut-elle être projetée sur le monde laborieux qui s'entasse dans le Paris des Lumières ? Oui, dans une certaine mesure, si l'on confronte l'observation du dedans et celle du dehors, si l'on admet que les changements dans les classes inférieures sont bien plus lents qu'en haut, si l'on concède aux petites gens le droit à l'étrangeté que leur refusent en tous temps les hommes d'ordre. Pour arriver à ce but, il faut utiliser à la fois les témoins et les archives dormantes, principalement celles que les notaires ont laissées. Il faut aussi interroger les « littérateurs », les « économistes moraux », les médecins. Tous ces témoignages et réflexions permettent de replacer le peuple parisien au cœur d'une méditation générale sur la croissance dont les figures principales sont la Ville et l'Individu urbanisé.



Le siècle des Lumières en province
Académies et Académiciens provinciaux,
1680-1789
Daniel Roche
Tome I et II
Paris, Éditions de l'École des hautes études
en sciences sociales, 2007.



Ce livre, publié pour la première fois en 1978, est déjà un classique : une référence obligée pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire culturelle de la France du XVIII^e siècle.

Les Lumières sont ici abordées sous un angle inattendu et qui en suggère une lecture inédite : ce n'est pas aux auteurs majeurs, aux grands foyers intellectuels parisiens que Daniel

Roche a consacré son enquête, mais aux institutions provinciales, plus modestes, plus discrètes, et qui ont assuré le long cheminement, complexe, parfois contradictoire, de l'esprit nouveau. Les Académies de province, dont il suit ici l'histoire, ont rassemblé et façonné un milieu de notables curieux et savants, dont on mesure enfin l'importance sociale et culturelle décisive entre le règne de Louis XIV et la Révolution française.

Autres publications



L'archéologie du Fârs à l'époque hellénistique
Pierfrancesco Callieri
Quatre leçons au Collège de France, mars 2007
Collection dirigée par Pierre Briant, chaire d'Histoire et civilisation du monde achéménide et de l'empire d'Alexandre
Paris, Éditions de Boccard, 2007.

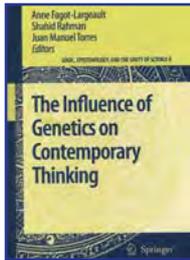
L'Iran en général et la province du Fârs en particulier sont associés aux splendeurs des dynasties achéménide et sassanide, qui plongent leurs racines dans ces pays. Si chacune de ces deux périodes offre en elle-même un grand intérêt pour l'étude de la civilisation iranienne, le long intervalle qui les sépare permet d'ouvrir la discussion sur les principaux aspects du dialogue entre iranisme et hellénisme : né à l'époque achéménide, il fut étendu, sous la domination macédonienne, jusqu'au plateau iranien et à l'Asie centrale.

Par rapport à deux précédents ouvrages de la collection Persika, qui sont dédiés, l'un aux témoignages archéologiques de l'empire achéménide (n° 6), l'autre à la phase de transition entre la période achéménide et la période hellénistique (n° 9), le livre ici présenté est consacré aux témoignages archéologiques du Fârs d'époque hellénistique : ce terme renvoie non seulement à l'époque séleucide, mais également à la phase initiale de la période arsacide et des dynastes du Fârs.

La division en quatre chapitres reprend la répartition des leçons qui ont été présentées au Collège de France en mars 2007. L'auteur y rassemble et y analyse les témoignages archéologiques du Fârs hellénistique, quand bien même ils restent encore peu nombreux. C'est la première fois qu'une telle monographie est menée à bien dans une perspective qui vise à situer cette documentation dans son contexte historique et culturel.

Tout en restant fragmentaire et lacunaire en raison de cette rareté documentaire, le livre représente une contribution novatrice dans le champ des études sur la civilisation iranienne, mais aussi dans le champ des études hellénistiques.

Pierfrancesco Callieri est professeur d'archéologie et d'histoire de l'art de l'Iran à l'Université de Bologne. Il est co-directeur de la mission mixte italo-iranienne qui, en collaboration avec le Centre iranien de recherches archéologiques, se consacre aux recherches sur la période post-achéménide dans le Fârs.



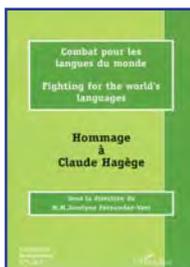
The Influence of Genetics on Contemporary Thinking

Anne Fagot-Largeault - Shahid Rahman - Juan Manuel Torres Editors
The Netherlands, Ed. Springer, 2007.

Cet ouvrage propose une réflexion sur les effets des découvertes récentes en génétique dans un vaste éventail de champs scientifiques. En plus des neurosciences, de la biologie de l'évolution, de l'anthropologie et de la médecine, les auteurs étudient les effets de la génétique sur les théories de la santé, du droit, de l'épistémologie et de la philosophie de la biologie. Les questions sociales et morales concernant les relations entre génétique, société et individus tiennent également une place importante. Les découvertes génétiques alimentent aujourd'hui des débats essentiels sur les politiques publiques au sujet, par

exemple, du clonage humain, de l'accès équitable aux soins médicaux ou du rôle de la génétique en médecine. Plus fondamentalement encore, les progrès de la génétique transforment notre perception de la vie et de la mort.

Le volume s'ouvre par un entretien d'Anne Fagot-Largeault avec François Jacob. Dans cet entretien, François Jacob, co-lauréat du prix Nobel avec André Lwoff et Jacques Monod pour leur découverte d'un modèle de régulation de la transcription des gènes, aborde plusieurs des questions méthodologiques, épistémologiques et éthiques qui sont traitées dans le livre. L'interdisciplinarité dynamique qui caractérise ce volume le destine aux lecteurs de nombreuses disciplines, de la biologie à la philosophie et aux sciences sociales.



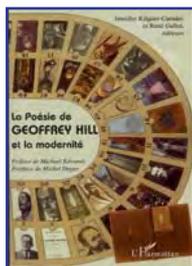
Combat pour les langues du monde *Fighting for the world's languages*

Hommage à Claude Hagège
Sous la direction de MM. Jocelyne Fernandez-Vest
Ouvrage publié avec le concours du Collège de France
Coll. Grammaire et cognition
Paris, L'Harmattan, 2007.

Multilinguiste de passion et polyglotte d'exception, Claude Hagège ne pouvait que mener de front des activités généralement distinctes : chercheur de terrain sur les cinq continents, co-fondateur au CNRS du LACITO (Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale), théoricien des sciences du langage au Collège de France et à l'EPHE (École pratique des hautes études à la Sorbonne). Sa popularité auprès des lecteurs est née avec le succès médiatique de *L'Homme de paroles* (1985), un livre précurseur des grandes avancées linguistiques du XXI^e siècle : il plaide avec vigueur pour une linguistique à l'écoute des langues en péril, surtout extra-européennes et dépourvues d'écriture, pour la réconciliation post-structuraliste de la langue et de la parole, pour la complémentarité des recherches en typologie des langues et en universaux langagiers.

Cet hommage rassemble 44 collègues, disciples et amis du maître, théoriciens illustres comme jeunes chercheurs. Compagnons enthousiastes de son

« pour du Monde en 80 langues », H. Albagnac, G. J. Barceló, C. Blanche-Benveniste, J. Brès, T. V. Chernigovskaya, B. Coinrie, M. Courthiade, S. De Lancey, F. De Sivers, D.T. Do-Hurinville, A. Donabédian-Detnopoulos, M. Erdal, T. Grünthal-Robert, P.J. Hopper, A.M. Houdebine-Gravaud, L.M. Hyman, L. Ibañez, I. Ivanova, F. Jacquesson, F. Javourez, M.A. Julia, P. Kirtchuk-Halevi, Y. Kozareva, J. Laakso, P.Y. Lambert, D. Le Bris, J. Le Rider, J. Lindow, G. Máté, M. Mazaudon, H. Metslang, B. Michailovsky, S. Mufwene, A. Nefussy, T. Nishimura, M.C. Paris, B. Pottier, F. Rastier, N. Revel, K. Rotaetxe, M. Sheveleva-Chopin, A. Szulmajster-Celnikier et A. Wierzbicka soumettent à l'expertise des langues les plus diverses (anglais, arménien, breton, bulgare, chinois, klamath, latin, rromani, russe, turc, vietnamien ; langues bantoues, finno-ougriennes, germaniques, romanes, scandinaves) les apports décisifs de Claude Hagège à la réflexion linguistique – anthropologie casuelle, grammaticalisation, logophoriques, théorie des trois points de vue, symbolisme des langues non réductible à la communication...

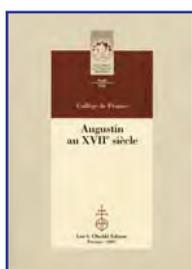


La Poésie de Geoffrey Hill et la modernité

Préface de Michael Edwards
Postface de Michel Deguy
Éditeurs Jennifer Kilgore-Caradec et René Gallet
Paris, L'Harmattan, 2007.

On reconnaît en général dans l'œuvre puissante de Geoffrey Hill (né en 1932) « l'une des plus hautes voix de la poésie anglaise contem-

poraine » (Patrick Kéchichian). G. Hill s'efforce de rendre à la poésie une légitimité publique après les dévoiements du langage et les immenses tragédies dont s'est montré capable le XX^e siècle européen. Quatre de ses recueils ont déjà paru en traduction. « La poésie de Geoffrey Hill et la modernité » est le premier ensemble critique, international, à lui être consacré en français. Michael Edwards et Michel Deguy y ajoutent leurs propres réflexions sur la condition de la poésie.



Augustin au XVII^e siècle

Actes du colloque organisé par Carlo Ossola au Collège de France, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2004
Textes réunis par Laurence Devillairs
Volume publié avec le concours des Archives de France et de la Fondation Hugot du Collège de France
Florence, Leo S. Olschki Editeur, 2007.

Le XVII^e siècle a connu de nombreux Augustin. De tous les ouvrages publiés sous son nom dans la France du XVII^e siècle, les plus diffusés furent de loin les *Soliloques*, les *Méditations* et le *Manuel*, c'est-à-dire trois compilations médiévales qui mêlaient à des extraits d'Augustin, tirés principalement des *Confessions*, ceux d'auteurs très postérieurs.

Les polémiques que suscite le « corpus » des écrits augustiniens et de ses apocryphes, la *Crisis augustiniana* qui parcourt tout le XVII^e siècle, accompagnent le débat théologique autour de Jansénius, de Port-Royal, de l'héritage du « docteur de la Grâce ». Les *Confessions* et la *Cité de Dieu* contribuent, à leur tour, à fonder aussi bien une « théologie du cœur » – des abîmes de la conscience et du moi – qu'une théologie de l'histoire.

Mais le sublime de cette vision « sans mesure et sans bornes » s'associe à la *pietas* anonyme des extraits des *Confessions* aptes à susciter *Les plus tendres sentiments d'un cœur envers Dieu*. L'œuvre d'Augustin traverse le siècle des « pointes » comme une élévation : « Suspirate ad aeternam Jerusalem » (*Enarratio in Ps. 136*).



Héraclite et Démocrite.

Le mélange des genres

Actes de la V^e Journée Jeunes Chercheurs, Collège de France – Université Paris-Sorbonne, sous la direction de François Livi et Carlo Ossola, études réunies par Aurélie Gendrat-Claudet, dans la *Revue des études italiennes*, t. 52, n^o 1-2 janvier-juin 2006, Paris, L'Age d'Homme, 2007.

Dans le *Momus* de Leon Battista Alberti, Jupiter, désirant « fonder un autre monde dans l'intérêt des dieux et des hommes » (livre III), conçoit le projet de descendre sur terre, de rencontrer les philosophes et d'obtenir leur avis sur la question de la réforme de l'univers. Les deux premiers philosophes que Jupiter aperçoit sur son chemin sont Démocrite et Héraclite, l'un blotti « à l'intérieur d'un tonneau abandonné et crasseux », l'autre « stupéfiant et bouffon ». C'en est assez pour un dieu immortel : « C'est une vraie maladie chez les mortels ! même les fous philosophe ! » Dès lors il décida de rentrer au ciel. »

Le mythe de Démocrite et Héraclite met en scène les deux traditions qui définissent le destin humain, celle d'un *animal risibile*, qui sait rire et dont on ne peut que rire, ou celle d'un *animal lacrimabile*, vivant au milieu d'une vallée de larmes. Deux genres littéraires spécifiques découlent de ces deux définitions, l'un s'appuyant sur un registre tragique, l'autre sur un mode comique.

Très souvent, les poètes ont voulu mêler – ainsi qu'il advient dans la vie humaine – les deux facettes d'un même destin : incapable d'atteindre au sublime, l'homme n'est toutefois pas si humble qu'il puisse dire *adhaesit pavimento anima mea* (Ps. 118) et il n'est qu'un masque tragi-comique.

Les essais réunis dans ce livre explorent les chemins et les formes de ce mélange, de cet hybride, où la pâte du langage fermente et se renouvelle.



**À cheval !
Écuyers, amazones & cavaliers du XIV^e
au XXI^e siècle**
Sous la direction de Daniel Roche et
Daniel Reyrier
Ouvrage publié avec le soutien du Collège
de France
Association pour l'académie d'art équestre
de Versailles, Paris, 2007.

Les chevaux ont déserté nos villes, nos mines, nos campagnes et nos champs de bataille : ils étaient 3 000 000 dans la France des années 1930, mais ils ne sont plus que 350 000 aujourd'hui. Pourtant, des champs de courses aux espaces ouverts à la promenade, des compétitions aux jeux pratiques et spectacles en tout genre, ils tiennent encore une place de choix dans nos activités, nos goûts, nos enchantements et notre imaginaire.

La formation et l'évolution des cultures équestres ont créé entre l'homme et le cheval une

infinité de liens, des plus simples aux plus sophistiqués, et un riche vocabulaire souligne cette relation particulière : chevalier, écuyer, cavalcadour, cheveu-léger, centaure, créat, amazone, homme de cheval, sportsman, équitomane, cavalier, jockey, driveur, meneur piqueur, gentleman-rider, lad, palefrenier, picador, postillon, gardian, turfiste...

De la Camargue au Kentucky, de l'Angleterre à l'Italie, de la France à l'Espagne et au Mexique, de l'Europe à l'Orient, de la Renaissance aux Lumières, de la cour de Versailles aux forêts polonaises et aux arènes madrilènes, du cirque londonien à l'hippodrome parisien, il est impossible de citer ici toutes les époques, tous les lieux et tous les thèmes abordés dans cet ouvrage abondamment illustré : alors, À cheval !



Art et usages du costume de scène
Sous la direction de Anne Verdier,
Olivier Goetz, Didier Doumergue
Préface de Daniel Roche
Ouvrage publié avec le soutien du
Collège de France
Coll. « Le Studiolo-Essais »
Vijon, Éditions Lampsague, 2007.

Le costume est la condition première de toute représentation. Jouer commence par la nécessité de quitter son vêtement pour emprunter ou construire une autre forme.

Objet de fiction et simultanément objet concret, élaboré dans les ateliers, taillé, cousu ou drapé, le costume relève du rapport intime au corps réel du comédien, tout en sculptant le corps symbolique du personnage.

« Lieu commun » où se rencontrent tailleurs, comédiens, spectateurs et personnages, point de contact entre le réel et la fiction, il constitue un « objet spectaculaire » peu étudié jusqu'à ce jour. Or c'est un dispositif dramaturgique essentiel qui noue les conditions de la représentation à la fiction dramatique selon des techniques de production et des conventions sociales qui varient d'une époque à l'autre. Soumis à des courants esthétiques et éthiques, il dépend aussi de l'inspiration d'ar-

tistes dont la place éminente au théâtre n'a pas toujours été reconnue. Le théâtre contemporain, ouvert sur la pluralité des techniques et des arts, ne peut faire l'économie d'une réflexion approfondie sur ce sujet.

Issu du colloque international « L'Habit de théâtre et son double : us et usages du costume de scène » (Nancy-Metz, mars 2006), ce livre répond à cette attente et témoigne de la fécondité de l'entrée « Costume » pour l'étude critique des arts du spectacle. Fondé sur la transversalité des approches, il donne la parole à des artistes, à des praticiens, et à des spécialistes qui travaillent sur le thème de l'art et des usages du costume de scène dans des domaines aussi différents que la littérature, la philosophie, l'anthropologie ou l'histoire.



L'exil palestinien au Liban

Le temps des origines (1947-1952)

Jihane Sfeir

Chercheur associé au Collège de France,
chaire d'Histoire du monde arabe,
Pr Henry Laurens

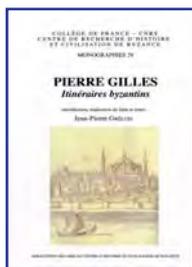
Coll. Hommes et sociétés

Paris, Karthala-Ifpo, 2008.

En 1947, les premiers Palestiniens arrivent au Liban dans un pays fraîchement indépendant et au bord de la crise politique et économique. Ces exilés, originaires des grandes villes de la Palestine mandataire, sont perçus comme de riches touristes. Mais cette représentation va changer avec la création de l'État d'Israël et l'arrivée de plus de 100 000 Palestiniens originaires des villages de Galilée. Peuple de passage, ne cessant de penser au retour vers la patrie perdue, ces Palestiniens deviennent les « Absents » de Palestine, les étrangers du Liban, les habitants des camps, les réfugiés.

L'exil palestinien au Liban retrace l'histoire de l'exode, du déracinement et de la recomposition de la société palestinienne. Histoire d'une rupture violente, il s'agit aussi de l'histoire paradoxale de la reconstruction forcée de liens entre deux sociétés, deux entités qui n'avaient jamais été hermétiquement séparées. Cet ouvrage met à la disposition du lecteur une perspective historique inédite sur la présence palestinienne au Liban. À travers une étude démographique et sur la base d'une approche anthropologique, il permet une nouvelle interprétation du « problème » palestinien toujours d'actualité dans ce pays.

Docteur en histoire du monde arabe de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Jihane Sfeir est chargée de cours à l'Université américaine de Paris. Elle est chercheur associé au Collège de France, à l'Institut d'études de l'islam et des sociétés du monde musulman (IISMM) ainsi qu'à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO).



Pierre Gilles, Itinéraires byzantins

Introduction, traduction du latin et notes
de Jean-Pierre Grélois

Monographies 28

Collège de France – CNRS, Centre de
recherche d'histoire et civilisation de
Byzance.

Paris, Association des amis du Centre
d'histoire et civilisation de Byzance, 2007.

Si l'on a pu qualifier Charles Du Fresne, sieur Du Cange [1610-1688] de fondateur des études d'histoire byzantine, il faut reconnaître que, quatre générations plus tôt, Pierre Gilles [1489-1555] en fut le pionnier. Deux ouvrages rédigés en latin et publiés de façon posthume, *Du Bosphore de Thrace* et *De la topographie de Constantinople*, ont fait de lui une autorité incontestable pour tous ceux qui s'intéressent aux choses de Byzance. Pendant près d'un demi-millénaire, voyageurs, cosmographes, espions, historiens, archéologues, voire rédacteurs de guide touristique en ont fait leur miel, même si certains n'éprouvèrent pas toujours la nécessité de citer leur source. On a choisi d'en présenter, pour la première fois, une traduction complète en français, précédée de celle de la *Lettre à un ami*, que Gilles rédigea pour rendre compte de son voyage d'Istanbul à Tabriz et Alep, dans l'escorte du sieur

d'Aramon, ambassadeur du roi de France auprès de Soliman le Magnifique.

En tant qu'humaniste, Gilles considère que la vérité doit résider dans les textes transmis depuis l'Antiquité. Mais des travaux antérieurs dans le domaine de l'ichtyologie lui avaient montré que les enquêtes de terrain peuvent aussi apporter des améliorations et des compléments. Sa méthode consiste donc, dans un premier temps, à recueillir dans les sources antiques et médiévales, déjà imprimées ou encore inédites, les informations topographiques nécessaires à son propos. Puis il confronte celles-ci à ses propres observations, reflet des matérialités de son époque. S'il constate une contradiction entre texte et réalité, à lui de la résoudre, quitte à laisser, devant une aporie, l'éventuelle solution à de plus diligents.

Maintenant, au lecteur qui voudra bien mettre ses pas dans ceux de Pierre Gilles, nous rappellerons la formule de son contemporain Rabelais : « Croyez le, si voulez ; si ne voulez, allez y veoir. Mais je sçay bien ce que je veidz ».



L'embryon et son âme dans les sources grecques (VI^e siècle av. J.-C.-V^e siècle après J.-C.)

Marie-Hélène Congourdeau
Monographies 26

Collège de France – CNRS, Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance.

Paris, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, 2007.

Comment l'âme vient-elle à l'embryon ? Ce n'est pas la même chose d'envisager l'embryon comme le réceptacle incident d'une âme tombée des cieux, ou comme un corps s'éveillant à la vie. C'est pourquoi il faut tout d'abord répondre à cette question : quel rapport le corps entretient-il avec son âme ?

Cet ouvrage explore la perception de l'âme dans les deux grands courants entre lesquels se partagent les sources grecques depuis les Présocratiques : les tenants d'une épopée de l'âme tombée du ciel, attelée à un corps et cherchant à regagner le monde

des esprits purs, et les irréductibles de l'âme non séparable qui estiment à l'inverse qu'on ne peut penser l'âme indépendamment du corps qu'elle anime. L'enquête est menée dans différents corpus : philosophes et médecins, textes bibliques et tradition rabbinique, gnosés païennes et chrétiennes, Pères de l'Église et chrétiens marginaux. La troisième partie envisage, dans ces corpus, la rencontre de l'embryon et de son âme, qu'il est convenu d'appeler l'animation de l'embryon : d'où vient l'âme ? Quand s'unit-elle au corps en gestation ? Pour adopter un langage plus moderne l'embryon est-il un végétal, un animal ou un humain à part entière ? L'enquête s'achève à la fin du V^e siècle. Tout est en place. Quelques ouvertures vers les questionnements des VI^e et VII^e siècles montrent que c'est bien sur ces fondations antiques que se bâtit la réflexion médiévale (byzantine et occidentale), avec ses retombées juridiques et éthiques. Aujourd'hui encore, bien des problématiques autour de l'embryon rejoignent les interrogations des anciens Grecs, et parfois leurs réponses.



Le martyre de Saint Aréthas et de ses compagnons (BHG 166)

Édition critique, étude et annotation de Marina Detoraki

Traduction par Joëlle Beaucamp
Monographies 27

Collège de France – CNRS, Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance.

Paris, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, 2007.

En 523, la cité de Najrân en Arabie du Sud est le théâtre d'événements sanglants. Le roi des Himyarites Dounaas s'est rendu indépendant de l'Éthiopie. Juif de religion, il persécute les chrétiens de son royaume et massacre ceux de Najrân avec, à leur tête, Aréthas. Peu après, le roi d'Éthiopie

Élesbaas organise une expédition punitive, tue Dounaas et rétablit le christianisme dans le pays d'Himyar. Parmi les documents qui font connaître cet épisode si important pour l'histoire religieuse et politique de l'Arabie au VI^e s., le Martyre grec de saint Aréthas et de ses compagnons occupe une place insigne. Il fait ici pour la première fois l'objet d'une édition critique utilisant la trentaine de manuscrits grecs qui le transmettent, avec une étude sur sa genèse et son histoire, ainsi qu'une traduction en français.

Deux autres volumes, à paraître dans la même collection, seront consacrés, l'un, aux textes syriaques et aux inscriptions sudarabiques en relation avec le massacre de Najrân, l'autre, à une synthèse historique.



Lettres à Madame du Pierry et au juge Honoré Flaugergues

Jérôme Lalande

Introduction de Simone Dumont et Jean-Claude Pecker

Ouvrage publié avec le soutien du Collège de France

Coll. Histoire des sciences, textes et études
Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2007.

Jérôme Lalande, « l'astronome » par excellence du siècle des Lumières, dont Houdon et Fragonard firent le portrait, écrivait beaucoup. Des communications à l'Académie des sciences bien sûr, le volume annuel de la *Connaissance*

des Temps, bien entendu. Des livres aussi, comme son monumental *Traité d'Astronomie*, ou sa charmante *Astronomie des dames*. Quoi d'étonnant à ce qu'il ait laissé une abondante correspondance ?

Dans sa correspondance avec Madame du Pierry, on voit l'évolution de l'amour à la tendresse, mais aussi les émotions des années révolutionnaires. Dans la correspondance avec Honoré Flaugergues, juge de paix à Viviers, et astronome amateur de talent, les préoccupations scientifiques multiples de Lalande se font jour... Tels sont les aperçus significatifs de la correspondance de Lalande donnés dans ce premier volume.

**LA TRANSFORMATION DES RITUELS DANS L'AIRES TIBÉTAINE
À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE**

Colloque international,
8 et 9 novembre 2007
Collège de France et site Descartes du
Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la recherche.

Organisé par le Centre de recherche sur les civilisations chinoise, japonaise et tibétaine (UMR 8155), l'École pratique des hautes études (Section des sciences religieuses), et l'Institut des études tibétaines (Collège de France) sous la responsabilité de Katia Buffetrille (EPHE., Section des sciences religieuses), ce colloque a réuni quinze chercheurs appartenant à diverses institutions européennes et américaines (EPHE, CNRS, EFEO, Université de Lille, Nanterre-Université, Oxford, Cambridge, Oslo University, Columbia University, University of California).

Depuis plusieurs années, des chercheurs de l'UMR 8155 s'interrogent sur les dynamiques du rituel. Dans le cas du Tibet, ce thème est d'une grande richesse et son étude est loin d'être achevée. Le rituel a une dimension sociale intrinsèque. Accompli de façon individuelle ou collective, répété de manière régulière, il présente un caractère fortement conservateur. De fait, malgré une certaine marge d'improvisation, tout rituel se veut fidèle à des règles précises qui en constituent le fondement et en déterminent l'efficacité. Si les rituels évoluent au fil du temps, c'est généralement d'une manière très lente, quasi-imper-



ceptible. Cependant, des bouleversements – ayant des causes internes ou externes à la communauté ou à la société concernée – peuvent intervenir et entraîner des modifications importantes de la forme d'un rituel, parfois même conduire à sa disparition, provisoire ou définitive, ou encore donner naissance à de nouveaux rituels.

Au Tibet et dans les régions himalayennes, le processus est très bien documenté aujourd'hui. À la suite de l'occupation du pays par la République populaire de Chine, le Tibet a connu en effet un bouleversement complet de la vie religieuse, sociale et culturelle tandis que parallèlement le bouddhisme tibétain se propageait dans les régions limitrophes et dans les

* Drapeau de prières (*lungta*) acheté en Amdo (province nord-est du Tibet, actuel Qinghai) en 2002. Ce drapeau, d'une facture moderne, présente les sept possessions du Cakravartin : la roue, le joyau, la reine, le ministre, l'éléphant, le cheval et le général. Au-dessous, le cheval porte le joyau qui exauce tous les désirs et est entouré des huit signes de bon augure.

pays occidentaux où les maîtres bouddhistes s'exilèrent. De 1966 (début de la Révolution culturelle) à 1980, date de la visite du secrétaire général du Parti communiste chinois, Hu Yaobang, au Tibet, le Pays des Neiges connut une interdiction de toute activité religieuse. La libéralisation des années quarantevingt permit la réapparition de nombreux rituels, mais sous une forme souvent réduite ou altérée. Depuis quelques années, d'autres facteurs de changement touchent également de plein fouet les pays et régions de l'aire tibétaine en même temps qu'ils s'ouvrent à la « modernité » (tourisme de masse, mondialisation, etc.), sans oublier l'influence exercée par certains mouvements politiques.

Il semblait donc intéressant d'inviter des chercheurs venant d'horizons différents à débattre du rituel et de sa transformation dans le contexte propre au Tibet et aux régions de culture tibétaine.

Les communications des participants ont couvert une aire géographique assez large : Tibet, Népal, Sikkim et Mongolie. Si toutes confirment l'importance que revêtent les rituels dans l'aire concernée, elles ont fait apparaître une fois de plus la nécessité de définir ce que nous appelons rituel et d'explorer le champ sémantique du rituel tibétain. L'accent a été mis sur les changements sociaux, économiques et politiques dans les divers pays concernés et leur influence sur les rituels : liberté religieuse en Mongolie depuis la transition démocratique en 1990, émergence du mouvement maoïste et « guerre du peuple » qui a ensanglanté le Népal de 1996 à 2007, installation de réfugiés tibétains au Népal, migration de certaines popula-

tions népalaises, libéralisation religieuse au Tibet, confrontation du bouddhisme aux idées occidentales (influence du discours féministe). Les rituels étudiés présentaient eux-mêmes trois cas de figure : stricte adhésion à la tradition ; appauvrissement ; détournement du sens.

Les communications faisaient ressortir que les transformations des rituels demeurent relatives en dépit des changements considérables survenus dans leur environnement, ce qui invite à faire preuve de prudence dans le vocabulaire utilisé. La question s'est donc posée de savoir s'il était correct de parler de « transformation » et, si transformation il y a, quelle en était la nature : s'agit-il de la forme du rituel, de son sens, de sa fonction, de sa structure ? Y a-t-il une transformation qui serait particulière à l'époque contemporaine ?

La richesse du débat a montré l'intérêt de cette problématique. Le sujet mérite d'être élargi à d'autres aires géographiques tout en variant les approches disciplinaires. Les actes du colloque seront publiés en 2008, ou au début de 2009. ■

Katia Buffetrille

L'ÉVOLUTION CRÉATRICE DE BERGSON CENT ANS APRÈS (1907-2007) ÉPISTÉMOLOGIE ET MÉTAPHYSIQUE

Congrès international de clôture de l'année Bergson
23-24 novembre 2007
organisé par le Collège de France et l'École normale supérieure
avec le soutien de la Société des Amis de Bergson et de la Fondation Hugot du Collège de France



L'Évolution créatrice est parue en 1907. Henri Bergson était alors professeur au Collège de France. Il était naturel que l'on choisît cette même enceinte, et qu'y soit associée celle de l'École normale supérieure où le philosophe avait fait ses classes, pour commémorer le centenaire de la

publication de son œuvre maîtresse. Naturel, mais risqué : il eût été facile de céder à la tentation de l'hagiographie et de la célébration consensuelle d'un monument national – qui avait connu la gloire de son vivant, attirant à ses cours une affluence mémorable, comme l'a rappelé Pierre Corvol, administrateur du Collège de France, en ouverture de cette journée. Ce ne fut pas le cas. Rien d'étonnant, en vérité, tant il est vrai que l'œuvre de Bergson a suscité dès l'origine des controverses passionnées, lui valant les admirations les plus vives et les critiques les moins amènes. Rappelons, pour mémoire, les commentaires sarcastiques de Bertrand Russell⁽¹⁾, à propos de *L'Évolution créatrice* : « il n'y a pas dans ce livre, depuis le commencement jusqu'à la fin, un seul raisonnement, donc un seul mauvais raisonnement ; il ne contient qu'une peinture poétique qui fait appel à l'imagination ».

Qu'est-il advenu de Bergson, un siècle plus tard ? *L'Évolution créatrice* est devenu un classique de la philosophie

française. Du point de vue de la biologie, il renvoie à une période révolue du savoir. La fièvre spiritualiste est passée de mode ; quant aux critiques, elles se sont faites moins ravageuses, les thèses de Bergson n'étant plus au centre des débats contemporains.

La journée du 23 novembre au Collège de France a présenté un tableau assez varié des manières d'aborder l'œuvre de Bergson du point de vue de l'épistémologie : l'ardeur des inconditionnels, la réserve de ceux qui revendiquent un droit d'inventaire, et les constats dépassionnés de ceux qui portent un regard extérieur à la philosophie. En voici quelques aperçus, nécessairement partiels.



Pr Anne Fagot-Largeault

Anne Fagot-Largeault a exposé la manière dont Bergson concevait les rapports entre philosophie et science, rappelant que le philosophe avait pris pour référence le modèle scientifique. Il entendait donner à la philosophie la même précision que la science, revendiquait « la certitude pour la philosophie comme pour la science ». Une ambition qui nous paraît assez naïve aujourd'hui, commente le professeur Fagot-Largeault. « Constituer la métaphysique en science aussi certaine et universellement reconnue que les autres » : tel était le projet de Bergson. Il pensait que l'étude des faits scienti-

fiques permettait de réfuter certaines doctrines philosophiques, d'en favoriser d'autres. Philosophe de l'intuition et de la durée, il les rendait inséparables du dualisme des substances auquel il n'a jamais renoncé. C'est ce qui le conduit à passer, de façon peu justifiable, de l'étude des opérations intellectuelles, affaire de la psychologie, à l'affirmation de la réalité indépendante de l'esprit, qui serait le substrat de cette activité intellectuelle.

Anne Fagot-Largeault a montré comment l'épistémologie de Bergson reposait sur sa métaphysique. Jean Gayon, philosophe et historien de la biologie, s'est penché plus spécifiquement sur l'influence des idées de Bergson auprès des biologistes fondateurs de la théorie synthétique de l'évolution, qui constitue l'orthodoxie évolutionniste du XX^e siècle. Selon lui, Bergson, en 1907, a conféré à l'évolution biologique « la dignité d'un objet philosophique » : « la mécanique avait eu Descartes et Leibniz, l'évolution a eu Bergson ». Passant en revue les principaux artisans de la doctrine néodarwinienne, il constate que ceux qui ont cité le philosophe – généralement les plus sensibles à ses penchants spiritualistes – en renaient surtout les thèses les plus générales au détour de mentions souvent laconiques, que peu d'entre eux l'avaient pris suffisamment au sérieux pour discuter ses thèses d'un point de vue scientifique – fut-ce brièvement –, qu'aucun n'avait été un admirateur inconditionnel. Bergson a eu le mérite de défendre explicitement l'idée que l'évolution est un fait, et de chercher à rattacher la philosophie à des faits. Il voulait une métaphysique positive, susceptible d'être rectifiée par l'expérience. Mais son information scientifique, si remarquable fût-elle, ne lui a pas permis de percevoir le tournant génétique qui s'amorçait et qui allait bouleverser la biologie.

1. B. Russell, 1928, *Skeptical Essays*, London: George Allen & Unwin.



Pr Armand de Ricqlès

Armand de Ricqlès a également développé cet aspect, soulignant que *L'Évolution créatrice* est un livre hanté par une énorme absence : celle de la génétique. Il a rappelé que le milieu scientifique français s'était montré très hostile à la génétique naissante au début du XX^e siècle, moins à cause du lamarckisme ambiant que par opposition au mendélisme. Paradoxalement, les biologistes français, attachés au matérialisme, rejetaient le caractère particulière de l'hérédité parce qu'ils soupçonnaient cette idée d'être entachée de spiritualisme. Dans ce contexte, *L'Évolution créatrice* n'apparaissait pas comme une explication satisfaisante de l'évolution et de ses mécanismes. Elle exerça néanmoins une grande influence sur certains domaines de la biologie française, notamment en paléontologie. L'œuvre de Bergson avait en outre l'intérêt de dédramatiser aux yeux d'un large public de croyants la contradiction entre les textes sacrés et les données de la science. Faut-il en conclure qu'elle fut bénéfique pour la biologie évolutionniste ? La réponse d'Armand de Ricqlès est clairement négative : le livre de 1907 a contribué à éloigner la pensée évolutionniste française de la génétique et du rapprochement entre le darwinisme et la génétique des populations qui allait conduire à la théorie synthétique de l'évolution. *L'Évolution créatrice* a en quelque sorte officialisé l'entrée de la biologie française dans la crise du transformisme, qui allait durer 40 ans, et dont les effets sont encore sensibles aujourd'hui.

Arnaud François, en philosophe, a traité la même question, cherchant à expliquer à partir des sources scientifiques utilisées par Bergson pourquoi le philosophe, si soucieux de s'informer de la biologie de son temps, avait manqué ce tournant génétique.

L'épistémologie bergsonienne a été abordée également sous d'autres angles. Henri Hude s'est intéressé à l'invention chez Bergson. Le Pr Dong-Hyun Son, philosophe coréen, a montré comment on pouvait voir en Bergson un précurseur de l'épistémologie évolutionniste. Paul-Antoine Miquel, rapprochant Bergson et Darwin, a opposé leur conception de l'évolution aux versions strictement mécanistes et adaptationnistes qui, à l'instar selon lui du philosophe américain Dan Dennett, cèdent à l'anthropomorphisme et considèrent le monde, la nature et l'évolution comme « de belles machines fabriquées par de bons génies ».



Hee-Jin Han

Hee-Jin Han, autre conférencier coréen invité, a entrepris de replacer *L'Évolution créatrice* dans la tradition vitaliste française en confrontant les thèses de Bergson à celles de Paul-Joseph Barthez, comparant en détail le « principe vital » développé par ce dernier à Montpellier au XVIII^e siècle, à l'élan vital qui a tant contribué à la célébrité de Bergson.

Ce dernier point a retenu l'attention de François Azouvi, qui s'est penché sur la réception de *L'Évolution créa-*

trice entre sa publication et le début de la Grande Guerre, et sur le succès du concept d'élan vital. Si les philosophes professionnels restaient souvent réservés, la force émotionnelle de ce concept, qui lui confère la puissance d'un mythe, a assuré son succès auprès d'une très large audience, notamment chez les catholiques. Azouvi conclut que le succès de l'élan vital nous renseigne sur la société française d'avant-guerre et nous fait percevoir la force de « l'aspiration anti-égalitaire, antidémocratique, antirationnaliste » dans de larges milieux intellectuels et culturels de l'époque.



Pr Alain Berthoz

Alain Berthoz (chaire de Physiologie de la perception et de l'action) s'est attaché à examiner comment certaines des intuitions de Bergson concernant la vie mentale, la mémoire, la perception, etc., avaient été confirmées par les neurosciences et la physiologie contemporaines, ou pouvaient leur fournir des inspirations fécondes. Si la métaphysique de Bergson et sa conviction que le cerveau ne peut pas être le fondement des propriétés de l'esprit sont en contradiction avec les fondements des neurosciences et l'idée que les facultés de l'esprit sont bien dans les processus du cerveau, il faut néanmoins reconnaître la fécondité des intuitions du philosophe et les convergences remarquables qui apparaissent, avec le recul, entre certaines de ses thèses et les développements de la science contemporaine.



Pr Alain Prochiantz

Enfin, Alain Prochiantz, refusant de condamner Bergson pour cause de spiritualisme et de vitalisme, a cherché à montrer la force de sa critique de l'intelligence. Il a proposé de lire *L'Évolution créatrice* comme une théorie de la connaissance qui réhabi-

lite l'instinct et l'intuition comme un outil de connaissance qui doit compléter la logique. L'intuition permet une véritable prise sur le vivant, toujours en mouvement et qui par là-même est un défi à l'intelligence qui fige des formes. Or, dit Bergson, « la forme n'est qu'un instantané pris sur une transition ». Il faut penser le mouvement pour penser l'évolution et cette création d'imprévisible nouveauté qui a conduit, à partir d'une animalité évolutive, à la séparation définitive de l'humain d'avec l'animal. Bergson, lu par Prochiantz, se rapproche de Pascal, et nous invite à « penser notre unicité, et donc notre solitude. » ■

Marc Kirsch



François Azouvi

Les interventions de ce colloque peuvent être écoutées sur le site internet du Collège de France.

23 novembre 2007

I. Epistémologie au Collège de France

Anne Fagot-Largeault – Le philosophe et la science selon Bergson

Jean Gayon – L'épistémologie bergsonienne

Dong-Hyun Son – Bergson, précurseur de l'épistémologie évolutionniste

François Azouvi – Le magistère bergsonien et le succès de l'élan vital

Arnaud François – Les sources biologiques de *L'Évolution créatrice*Armand de Ricqlès – Cent ans après : *L'Évolution créatrice* au péril de l'évolutionnisme contemporain

Paul-Antoine Miquel – Sélection et évolution. L'usage des analogies chez Bergson et chez Darwin

Hee-Jin Han – L'heuristique du vitalisme : le principe vital de Barthez et l'élan vital de Bergson

Alain Berthoz – Les théories de Bergson sur la perception, la mémoire et le rire, au regard des données des neurosciences cognitives actuelles

Henri Hude – L'invention selon Bergson : hypothèse et intuition

Alain Prochiantz – « La forme n'est qu'un instantané pris sur une transition » (Bergson)

24 novembre 2007

II. Métaphysique à l'École normale supérieure

Atelier 1 *L'Évolution créatrice* dans l'histoire de la philosophie. Sources et réceptions (coord. Frédéric Worms)

Anne Devarieux, Laurent Fedi, Ioulia Podoroga, Hisashi Fujita, Matthias Vollet, Camille Riquier

Atelier 2 De *L'Évolution créatrice* aux Deux sources de la morale et de la religion (coord. Jean-Louis Vieillard-Baron)

Anthony Feneuil, Brigitte Sitbon-Peillon, Emile Kenmogne, Petr Tuma, Ghislain Waterlot

Atelier 3 La métaphysique de *L'Évolution créatrice*. Statut du négatif (coord. Florence Caeymaex)

Yala Kisukidi, Olivier Moulin, Dimitri Tellier, Yannis Prelourentzos, Antoine Janvier, Federico Leoni

Atelier 4 Le problème de la matière dans *L'Évolution créatrice* (coord. Arnaud François)

Pascal Blanchard, Nicolas Cornibert, Joël Dolbeault, Magda Costa Carvalho, Rocco Ronchi

Conférences plénières

Pete Gunter – Bergson's New Concept of Analysis

Jean-Louis Vieillard-Baron – Bergson et l'idée de loi scientifique

John Mullarkey – Breaking the Circle: Élan Vital as Performative Metaphysics

Roi Tchoe – Une interprétation métaphysique de Bergson : l'âme du *Phèdre* de Platon et la durée bergsonienne

Arnaud Bouaniche – De la surprise devant le temps à la surprise devant la création

Florence Caeymaex – Positivité et indétermination. La question du négatif dans la métaphysique de Bergson

Frédéric Worms – Ce qui est vital dans *L'Évolution créatrice*

Frédéric Worms

BARHEBRAEUS ET LA RENAISSANCE SYRIAQUE

Colloque international organisé par la chaire d'Histoire des syncrétismes de la fin de l'Antiquité en partenariat avec l'EPHE et le CNRS (UMR 8167 Orient et Méditerranée), 3 décembre 2007

Métropolitain d'Alep à vingt-sept ans (1253), patriarche de l'Église jacobite de 1264 à sa mort (1286), Barhebraeus passa la majeure partie de sa vie comme médecin et savant à la cour des Mongols d'Iran (les Ilkhans), installée à Maragha (Azerbaïdjan iranien). Il se trouve là au contact des représentants de maintes cultures et confessions : Arabes, Persans, Arméniens, Chinois, nestoriens, musulmans sunnites, shiites, ismaéliens. Il fréquente le savant ismaélien, Nasir al-Din Tûsi, qui exerça une profonde influence sur sa pensée éthique. Son admiration pour al-Ghazali, dont il louait l'approche spirituelle de l'islam, a joué aussi un rôle important dans son attitude envers la religion musulmane. Les 31 ouvrages qu'il a laissés portent sur des domaines aussi variés que la médecine, la pharmacologie, l'astronomie, les mathématiques, l'histoire, la théologie, la philosophie, la grammaire et les belles-lettres. On lui doit une traduction syriaque de deux ouvrages d'Avicenne, dont l'un commenté par Nasir al-Din Tûsi. Cette activité littéraire encyclopédique était destinée à enrichir le patrimoine intellectuel des chrétiens de langue syriaque en maintenant leur place au sein de l'Orient musulman.

Le colloque avait pour but de faire le point des recherches sur cette étonnante personnalité. Parmi les œuvres significatives, figure sans aucun doute l'histoire. Barhebraeus est l'auteur de deux chroniques : l'une, d'envergure, écrite en syriaque, l'autre, moins développée, en arabe. La chronique syriaque est organisée en deux ensembles indépendants : une histoire universelle profane

et une histoire ecclésiastique. Dans sa chronique arabe, il rédige à la façon des musulmans, avec de nombreuses citations coraniques. Muriel Debié (CNRS, IRHT) a souligné l'originalité de Barhebraeus par rapport à son devancier, Michel le Syrien. Denise Aigle (EPHE) a montré l'apport des deux chroniques concernant les Mongols d'Iran dont Barhebraeus est un témoin direct. Pour la période de Gengis Khan, il s'appuie surtout sur l'historien persan, Atâ Malik al-Juvaynî, mais il utilise aussi des traditions orales nestoriques, très intéressantes à démêler.



Mar Mattai
(monastère de Barhebraeus près de Mossoul)

En étudiant la pensée religieuse de Barhebraeus et ses sources, David Taylor (Oxford) a mis en évidence l'importance de l'enseignement des Pères de l'Église dans l'œuvre spéculative. Dominique Gonnet (Lyon) présenta l'organisation de la pensée théologique, telle qu'on peut la saisir sur la base de la pratique liturgique. La lettre adressée au catholicos nestorien Mar Denha I^{er} fait état d'une vive polémique à l'égard du clergé nestorien. Florence Jullien (EPHE) a pu montrer que cette polémique n'avait en fait jamais cessé comme exercice d'école. Herman Teule (Nimègue) expliqua comment Barhebraeus retraçait ses matériaux islamiques : il est critique à l'égard d'idées « suspectes », comme la vision de Dieu, mais très



Pr Michel Tardieu

accueillant à l'égard de pratiques mystiques comme la remémoration de Dieu et la prière intérieure. L'œuvre logique a donné l'occasion à Henri Hugonnard-Roche (EPHE) de mettre en évidence par des exemples empruntés aux traductions syriaques ou arabes de Porphyre l'originalité de la pensée dialectique. Georges Bohas (ENS, Lyon) compara la théorie grammaticale de Bar Zo'bi à celle de Barhebraeus. Françoise Micheau (Paris-I) dressa un utile état de la question des traités médicaux, édités, inédits ou perdus. Les centaines d'Histoires drôles anonymes que Barhebraeus compila en syriaque au soir de sa vie avaient pour but, ainsi que l'expliqua Michel Tardieu, de viser à l'exhaustivité culturelle, tout en ouvrant une voie à l'expérience mystique par l'humour et la facétie.

De nombreux chercheurs engagés dans les études arabes et syriaques, ainsi que plusieurs représentants des Églises orientales venus du Liban, de l'Égypte et de l'Inde, participèrent aux échanges. Les actes du colloque seront édités par Denise Aigle à l'automne 2008 dans un numéro spécial de la revue *Parole de l'Orient*, publiée à Beyrouth. ■

Denis Aigle et Pr Michel Tardieu

MIMÉTISMES ET FAUSSES REPRÉSENTATIONS DANS LES GUERRES CIVILES

Colloque organisé par les Prs Jon Elster et Henry Laurens, Collège de France, Institut du monde contemporain & *International Peace Research Institute of Oslo* 6, 7 et 8 décembre 2007

Du 6 au 8 décembre 2007, les chaires des professeurs H. Laurens et J. Elster ont organisé, conjointement avec l'*International Peace Research Institute* d'Oslo et avec le soutien de la fondation Hugot, une rencontre scientifique commune, sous l'intitulé de « Mimétisme et fausses représentations dans les guerres civiles ».

Le point de départ de ce projet résidait dans l'observation partagée selon laquelle, dans les guerres civiles, les participants cherchent souvent à se faire passer pour ce qu'ils ne sont pas, en s'attribuant une identité ou en affichant des valeurs et des buts qui ne sont pas véritablement les leurs. L'intention principale était d'identifier et d'analyser, à partir d'études de cas précises, des situations où certains objectifs, religieux ou autres, ont servi de couverture à des ambitions politiques, et inversement. En effet, il arrive que les acteurs prétendent avoir des mobiles qui, en fait, ne les animent pas (on peut alors dire qu'ils arborent des masques), ou bien qu'ils cachent les mobiles qui sont en fait les leurs (et qui apparaissent ainsi voilés).



Pr Henry Laurens

Il s'est également agi d'étudier la dynamique par laquelle l'une ou l'autre de ces motivations, religieuse ou politique, peut croître et décliner au cours d'une guerre civile, ainsi que la question plus fondamentale qui est celle de savoir s'il est toujours possible de les démêler l'une de l'autre. Ce sont là des problèmes herméneutiques autant que des questions de fond concernant le poids relatif des motivations et leur mode d'interaction, chez les acteurs engagés dans des guerres civiles, qui ont donc été au cœur de nos discussions.

La première partie du colloque s'est attachée à analyser des situations historiques précises puisées dans l'histoire européenne à l'époque moderne et dans l'histoire contemporaine de l'Orient arabe.

Le cadre théorique a d'abord été fixé par les interventions de Jon Elster, qui a exposé le dilemme herméneutique auquel se trouvait confronté le chercheur engagé dans l'étude des motivations des acteurs impliqués dans un conflit civil, et de Henry Laurens, qui a proposé une réflexion sur ce qu'était une communauté religieuse, à partir d'exemples tirés du contexte moyen-oriental, et libanais tout particulièrement. Les communications suivantes, en anglais, de Stephen Holmes sur le traitement, dans le *Béhémoth* de Hobbes, de la question des faux prophètes dans le contexte de la guerre civile anglaise, et de Jim Fearon, proposant une relecture critique des hypothèses posées par Léonard Binder dans son fameux essai *Identity, Culture and Collective Action* de 2001, posèrent clairement la nécessité de s'interroger de manière critique sur le problème des motivations à la source des mouvements religieux et nationalistes.



Pr Jon Elster

Une session particulière fut ensuite consacrée à l'étude analytique de deux événements emblématiques des guerres de religion qui déchirèrent la France du XVI^e siècle, d'une part la Saint Barthélémy (communication de Jean-Pierre Babelon) et d'autre part le déchaînement iconoclaste dont fut victime l'abbaye de Saint Florent dans le Saumurois en 1562, traité à partir d'archives judiciaires par Olivier Christin. Denis Cruzet, grand spécialiste de l'anthropologie historique appliquée à l'étude de la violence religieuse dans la France du XVI^e siècle, conclut cette session par une présentation des dynamiques politiques et religieuses de la noblesse française à cette époque.

L'analyse de certains des conflits les plus emblématiques du Moyen-Orient contemporain occupa la session suivante. La guerre civile qui a déchiré le Liban de 1975 à 1989, d'abord, avec les communications de Jihane Sfeir, présentant les méandres de la biographie d'un combattant ancien milicien chiite pro-palestinien, des années 1970 jusqu'à nos jours, et de Reina Sarkis qui, à travers son expérience de psychanalyste dans la période post-confliktuelle, analysa les traces laissées par la guerre (et ses répétitions successives, en 1996 et 2006) dans la conscience collective libanaise ; le conflit irakien actuel,

ensuite, dont Édouard Méténier proposa une mise en perspective analytique pour tenter d'en dégager les principales dynamiques et proposer, dans ce cadre, une herméneutique de la violence dont la société irakienne est à la fois productrice et victime.

La seconde partie du colloque s'est tournée vers la question des motivations des agents dans le cadre des guerres civiles non religieuses, en cherchant à distinguer, parmi les déclarations de motivation politique, celles qui sont authentiques de celles qui sont purement stratégiques. Stephen Holmes s'est penché tout d'abord sur la question des imposteurs et des infiltrés dans le cas de la guerre civile en Irak, question prolongée par Heather Hamill dans son étude du conflit irlandais des années 1966 à 2007. Valeria Pizzini-Gambetta s'est ensuite interrogée sur la différence qui fait que certains actes de violence politique sont revendiqués alors que d'autres demeurent anonymes en s'intéressant au cas de l'Italie entre 1969 et 1982. Dans la même veine, et de façon générale, Ignacio Sanchez-Cuenca a essayé d'expliquer pourquoi il arrive

que des organisations terroristes ne revendiquent pas leurs attentats.

Le dernier jour, Mia Bloom a exploré la concurrence entre organisations terroristes palestiniennes, qui s'imitent et se volent la revendication de certains actes. Elvira Maria Restrepo et Alvaro José Moreno ont développé les conclusions inspirées par l'étude de trois cas de mimétisme entre kidnappeurs et extorqueurs de fond dans le conflit colombien. Macartan Humphreys s'est interrogé sur la faisabilité de la simulation politique elle-même dans le cadre d'une expérience menée en Ouganda. Paul Richards a exposé la manière dont les combattants au Sierra-Leone se rendent visibles ou invisibles selon que leur « présence » est ou non stratégique à leurs intérêts. Philip Jenkins a proposé une analyse des risques représentés par la contre-subversion au sein des gangs noirs. David Laitin a étudié l'impact de la barrière linguistique sur la possibilité de la simulation. Roger Petersen a pour finir proposé une étude de la problématique de l'imitation et de la simulation dans le cadre des guerres civiles des Balkans après 1991.

Ces présentations ont été entrecoupées de pauses-café, pendant lesquelles des posters ont été présentés aux intervenants. Le poster de Steffen Hertog portait sur la course à la sainteté des récents convertis dans les mouvements Islamiques radicaux. Celui de Pavan Mamidi traitait du problème des signaux de crédibilité entre castes au sein des organisations Naxalite. Dans son poster, Andrea Pataconi a reposé plus généralement la question des motivations politiques dans le contexte des révolutions. Marjan Smrke a présenté un poster sur les modèles religieux dans le cas des guerres civiles de l'ex-Yougoslavie. Enfin Yuhk Tajima a présenté un poster sur le cas des hommes d'État terroristes en l'appuyant sur l'exemple de l'Indonésie. ■

*Hélène Landemore
Édouard Méténier*

Titres des interventions

- Stephen Holmes – La guerre civile et les faux prophètes
- Olivier Christin – Raisons et déraison de l'iconoclasme : Saumur, 1562
- Jean-Pierre Babelon – Les Guise et la Couronne de France
- Denis Crouzet – Noblesse et aristocratie françaises entre conquête de l'État et quête du salut au début des guerres de religion
- Jon Elster – Un dilemme herméneutique
- Jim Fearon – Comments on Leonard Binder's « Identity, Culture, and Collective Action »
- Henry Laurens – Qu'est-ce qu'une communauté confessionnelle ?
- Édouard Méténier – La production sociale de la violence politique : le cas de l'Irak
- Jihane Sfeir – Parcours politiques et modes d'engagement de combattants chiites dans la guerre civile libanaise
- Reina Sarkis – Altérations psychiques et guerres infinies
- Stephen Holmes – Impostors and Infiltrators in the Iraq Civil War
- Heather Hamill – Identity Signalling and Mimicry in the Northern Ireland Conflict 1966-2007
- Valeria Pizzini-Gambetta – 'Signed' and Anonymous Acts of Political Violence, Italy 1969-1982
- Ignacio Sanchez-Cuenca – When do Terrorist Organizations not claim their Killings?
- Mia Bloom – Competition among Palestinian Terrorist Organizations: Mimicry and Rival Claims of Responsibility
- Elvira Maria Restrepo & Álvaro José Moreno – Three Case Studies of Mimicry in the Ongoing Colombian Conflict: Kidnappers and Extortionists
- Macartan Humphreys – On the Feasibility of Simulation: Ethnic Passing and Ethnic Placing from an Experiment in Uganda
- Paul Richards – Appearing and Disappearing: Presentational Tactics of Fighters in Sierra Leone
- Philip Jenkins – 'Black gangs': the Perils of Effective Counter-Subversion
- David Laitin – Language Distance: a Constraint on Mimicry?
- Roger Petersen – Mimicry in the Post-1991 Balkan Wars

FIGURES ET PROBLÈMES DE LA MONDIALISATION

Colloque organisé par l'Institut du monde contemporain
13-14 décembre 2007

Les interventions de ce colloque, dont nous donnons ici un compte-rendu partiel, peuvent être écoutées intégralement sur le site internet du Collège de France.

La première journée a été consacrée à une réflexion sur la mondialisation à partir de la question de la gouvernance et de la légitimité dans le domaine du droit, de l'économie et de la politique. Cette réflexion part d'un constat commun : les principaux concepts économiques, les institutions politiques et les notions juridiques inventés pour penser l'État-Nation, la régulation politique ou l'organisation juridique et économique, ne sont plus adaptés aujourd'hui pour penser un ordre international en pleine mutation. Cet ordre international a vu se développer une grande diversité d'institutions, qu'il s'agisse d'assemblées générales d'états, comme l'ONU, ou d'organisations spécialisées, comme l'OMC ou le BIT, ou encore les cours de justice. Toutes ces institutions sont actuellement contraintes de préciser leur rôle, de reconsidérer leur mode de fonctionnement et de refonder leur légitimité. Le but de cette journée était de procéder à un état des lieux et à une revue des questions dans une perspective comparative. Elle a permis de faire dialoguer des praticiens et des théoriciens.

Dans la première conférence, Mireille Delmas-Marty a indiqué que nos sociétés se trouvent placées devant un défi : comment gouverner sans gouvernement, comment instaurer un État de droit sans État ? La question s'impose du fait de la mondialisation. En effet, les interdépendances se sont à ce point développées que la plupart des débats de société appellent des réponses – juridiques et judiciaires, mais aussi politiques économiques – à la fois nationales et internationales. C'est le cas des débats sur développement

durable, la lutte contre pauvreté, la protection de la santé, de l'environnement, de la biodiversité, de la sécurité et de la paix : tous appellent des réponses à la fois nationales et internationales. Mme Delmas-Marty a montré que la signification de ce concept d'État de droit restait souvent ambiguë à l'échelle internationale. Loin de consacrer la séparation des pouvoirs qui fonde les deux principes de l'État de droit, légalité et garantie judiciaire, les pratiques internationales s'accompagnent au contraire d'une certaine confusion des pouvoirs.

Selon elle, un État de droit mondial ne peut être conçu que sous la forme d'un monstre juridique engendré par une sorte d'hybridation des méthodes de la gouvernance et de l'État de droit. À la gouvernance, il doit emprunter l'art d'organiser les relations entre les acteurs étatiques et non étatiques qui participent à l'exercice des pouvoirs. Mais pour garantir sa légitimité et assurer son effectivité, le monstre devra s'inspirer aussi des méthodes de l'État de droit pour tenter subordonner les pouvoirs à des principes de droit. Pour que ce monstre soit viable, il faudra parvenir à transposer la notion de puissance publique dans un espace mondial sans État, ou chercher des solutions à l'interface du champ juridique et des champs politique et économique.

Dans sa conférence, Pierre Rosanvallon a rappelé que le fonctionnement des démocraties a supposé de trouver un équilibre entre deux formes de légitimité. La première est la légitimité « d'établissement » : elle est fondée sur le suffrage qui, à l'époque de la Révolution, visait à construire l'unanimité et s'est transformé ensuite en un principe majoritaire. La seconde est la légitimité « d'identification », qui doit permettre de retrouver une forme d'unanimité ou de généralité sociale. Elle a consisté par exemple à organiser une fonction publique qui soit structurellement au service de l'intérêt général



Pr Pierre Rosanvallon

et qui en soit l'incarnation. En France, les institutions de la généralité – qui représentent l'intérêt général – reposaient sur un principe concurrent de l'élection : le concours ou l'examen, considérés comme un perfectionnement et même une sorte d'achèvement de l'idée d'élection, dans la mesure où ils permettent non seulement de faire un choix, mais un choix éclairé visant à sélectionner les meilleurs, les plus compétents et les plus vertueux.

Dans ses différentes incarnations, la démocratie est considérée comme le régime qui lie structurellement et équilibre un principe de décision majoritaire et un principe de justification par l'unanimité. Cet équilibre s'est effrité dans les années 1980 et on a vu apparaître de formes nouvelles de légitimité.

En effet, la légitimité d'établissement ne constitue pas un cadre possible pour la légitimité des institutions internationales, parce qu'elles ne sont pas établies par suffrage universel, ou seulement de façon dérivée. La légitimité d'identification ne convient pas davantage, car il



De gauche à droite : Marie-Angèle Hermitte, Mireille Delmas-Marty, Philippe Descola, Roger Guesnerie et François Bourguignon

n'y a ni classe sociale de fonctionnaires, ni forme d'organisation rationnelle qui permette fonder cette indention à la généralité. En revanche, trois nouvelles formes de pouvoir se développent aujourd'hui, avec de nouveaux types de légitimation.

Il s'agit d'abord du développement d'autorités indépendantes qui remplissent une fonction de généralité sociale en se tenant à égale distance de toutes les particularités. Il s'agit ensuite de transformations institutionnelles qui ont donné naissance aux cours constitutionnelles, qui organisent la vie démocratique dans la longue durée. Enfin, le troisième élément, de plus en plus central dans nos démocraties, est le retour de la question du gouvernement et l'accent mis, non pas simplement sur l'organisation des pouvoirs publics, mais sur les vertus et qualités des gouvernants – probité, justice, ordre, bienveillance, proximité, attention à la singularité, etc. Aujourd'hui, les démocraties sont définies comme des gouvernements et plus seulement comme des régimes. Cette évolution répond à une demande citoyenne qui ne porte plus uniquement sur des formes d'institution nouvelles, mais sur des qualités du gouvernement. Ces trois mouvements conduisent à une définition nouvelle du problème de la représentation.

Pierre Rosanvallon conclut que la reconnaissance sociale des organisations internationales est liée moins à une légitimité d'établissement qu'à une légitimité plus fonctionnelle, correspondant aux qualités de gouvernement et formes d'institution qui ont été présentées.



Pascal Lamy

Ce qui manque aux organisations internationales, c'est d'exister dans un espace public, et de faire entendre des argumentations publiques, accessibles à la communauté.

Pascal Lamy a analysé différents modèles de gouvernance, et a examiné la place qu'on pouvait assigner dans ce cadre à l'Union européenne et à l'OMC, en s'appuyant sur son expérience d'ancien commissaire européen, devenu aujourd'hui le directeur général

de l'OMC. Il a présenté trois modèles de gouvernance : l'État-Nation, le modèle supranational, et le modèle international « westphalien ». Il a souligné que la différence entre le modèle westphalien et celui vers lequel doivent aller les organisations de gouvernance internationale réside dans le passage de la diplomatie à la démocratie. L'ingrédient essentiel de ce passage est la transparence – ce que Pierre Rosanvallon appelle la publicité. La transparence est la matière de base d'un système de gouvernance internationale démocratique. Elle est la condition d'exercice des vertus de la régulation et de la résistance aux groupes d'intérêt. P. Lamy a livré une conclusion optimiste, indiquant que les systèmes de gouvernance sont mus par une sorte de loi d'évolution : ils évoluent avec la nature des problèmes qu'ils ont à résoudre. Une telle évolution est en cours, et il semble que l'objectif visé par les acteurs soit un système démocratique.

La séance du 14 décembre a été consacrée à la notion de bien public mondial. Mireille Delmas-Marty a ouvert la journée en présentant cette notion, apparue depuis quelques années dans le vocabulaire du programme des Nations unies pour le développement ou celui de la banque mondiale. Elle désigne une catégorie de biens caractérisée par deux critères qui sont d'abord

13 décembre

Théories et pratiques de la gouvernance : droit, économie et politique

Gouvernance et État de droit – Mireille Delmas-Marty, Professeur au Collège de France
 Les puissances publiques à l'heure de la mondialisation – Jean-Arnaud Mazères, Professeur à l'Université de Toulouse
 Le problème de la légitimité des institutions internationales – Pierre Rosanvallon, Professeur au Collège de France
 Deux modèles de gouvernance : l'Union Européenne, l'OMC – Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC
 Gouvernance, marché, mondialisation – Roger Guesnerie, Professeur au Collège de France
 Les leçons d'une expérience : le cas de la Banque Mondiale – François Bourguignon, Directeur de l'École d'économie de Paris, ancien *Chief Economist* de la Banque mondiale

14 décembre

La problématique des biens publics mondiaux

La patrimonialisation des espaces culturels – Philippe Descola, Professeur au Collège de France
 Qu'est-ce qu'une allocation équitable des droits de polluer ? – Jon Elster, Professeur au Collège de France
 Intérêt général et droits de propriété intellectuelle en matière pharmaceutique, l'inutilité de la notion de bien public mondial – Marie-Angèle Hermitte, Directrice d'étude à l'EHESS
 Propriété intellectuelle, innovation et climat – Claude Henry, Directeur de recherche à l'École polytechnique
 Biens collectifs et gouvernance mondiale : le cas du climat – Roger Guesnerie, Professeur au Collège de France



Pr Jon Elster

économiques : la non-exclusion – ce sont des biens qui peuvent être utilisés par tous – et la non-rivalité – l’usage du bien par quelqu’un ne compromet pas son utilisation par quelqu’un d’autre. Il s’agit de questions souvent très hétérogènes, telles que la prévention des maladies contagieuses, la lutte contre le changement climatique, le renforcement du système commercial international, le renforcement de la stabilité financières, l’établissement de la paix et de la sécurité, etc. L’idée sous-jacente renvoie à la fois à la notion d’un intérêt commun et à la notion de solidarité. La notion de biens publics mondiaux peut être rapprochée d’autres dispositifs nés dans la sphère juridique. L’idée d’une solidarité affranchie de tout lien avec la souveraineté nationale et la territorialité est déjà en germe chez Grotius. Elle a été mise en œuvre en 1912 dans un projet de convention sur le Spitzberg qui comportait déjà, à propos de l’archipel, les trois principes de non-appropriation, d’ouverture aux ressortissants de tous les états, et de neutralisation en cas de guerre. L’idée sera reprise plus tard, après deux guerres mondiales et quelques désastres écologiques, sous le nom de patrimoine commun de l’humanité, terme utilisé en 1967 par l’ambassadeur de Malte, en prévision de la troisième conférence du droit de la mer. Cette expression évoque plusieurs idées. D’abord, la *res communis* du droit romain, reprise par les juristes et théologiens du XVI^e siècle, puis par l’école du droit naturel. La *res communis* s’oppose à l’espace approprié comme territoire, symbole de la souveraineté. Mais l’expression de patrimoine commun renvoie aussi à la notion de *trust*, issu

de la *common law* anglaise, qui intègre les intérêts futurs et confère à l’État le devoir de gérer les ressources naturelles dans l’intérêt du public. La formule a connu le succès : l’expression « patrimoine commun de l’humanité » est inscrite dans un certain nombre de textes internationaux et se retrouve dans des conventions à caractère contraignant, qui qualifient ainsi le patrimoine mondial culturel et naturel, intégrant, au gré des textes successifs, la lune et les autres corps célestes, le fond des mers et des océans, le génome humain (1997) et tout récemment la diversité culturelle (convention de



François Bourguignon

l’Unesco, 2003). À travers ces textes est esquissé un régime juridique spécifique, impliquant la non-appropriation et la non-discrimination, mais aussi la participation des différents pays à la gestion. Ce concept aurait pu permettre de relier les aspects patrimoniaux à la réalisation d’un bien collectif. Mais la résistance des États, soucieux de préserver leur territoire et leur souveraineté, a conduit à un recul de l’usage du concept de patrimoine commun de l’humanité, absent du manifeste issu du premier sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Ces textes se bornent à fixer des objectifs pour les émissions de gaz à effet de serre, mais ne reprennent pas le concept de patrimoine commun de l’humanité. En revanche, le préambule de la déclaration de Rio affirme que la Terre, foyer de l’humanité, constitue un tout marqué par l’interdépendance. La formule contient en germe le même principe de solidarité, tout en invitant à rechercher la réalisation du bien collectif par des voies moins ouvertement contraires aux intérêts propres

des États que celle de « patrimoine commun ».

On voit apparaître alors cette notion de biens publics mondiaux, placés sous la garantie des États et des institutions internationales, voire des acteurs privés. Elle permet de concilier la prise en compte de la territorialité avec les intérêts de la collectivité mondiale. Mais pour réussir à trouver un équilibre entre les aspects économiques, juridiques et politiques, il faudra pouvoir déterminer juridiquement les responsabilités et donc hiérarchiser les préférences collectives en termes de valeurs communes, et les harmoniser avec les droits fondamentaux extérieurs au marché : droit à la santé, à la sûreté, protection de l’environnement.

Le programme de cette journée a été conçu dans une perspective interdisciplinaire, et les thèmes ont été choisis de manière à illustrer à la fois la diversité des objets qualifiés de « biens publics mondiaux », et la diversité des fonctions : production, accès, gestion.

Roger Guesnerie, concluant la journée, s’est penché sur le cas des institutions mondiales dévolues à la politique climatique. Opposant les modèles de politique des quantités imposant une norme maximale d’émission de CO₂, et les politiques de prix soumettant par exemple les émissions de CO₂ à une taxe carbone, il a analysé les stratégies possibles, concluant que la mise en place d’institutions adéquates et d’une politique climatique efficace serait un défi crucial pour les prochaines décennies. ■

Marc Kirsch



Pr Philippe Descola

IMAGE ET CONCEPTION DU MONDE DANS LES ÉCRITURES FIGURATIVES

Colloque international organisé par
l'Académie des Inscriptions
et Belles-Lettres et
le Collège de France
24-25 janvier 2008

Les écritures qui faisaient l'objet de ce colloque utilisent des signes qui ont une valeur sémantique (et/ou phonétique). Les caractères qui possèdent une valeur sémantique, parfois dépourvue de valeur phonétique, sont demeurés des images lisibles et reconnaissables comme telles tout au long de l'histoire de ces civilisations. Le propos était d'explorer cette dimension iconique et de voir comment elle fonctionne comme miroir unique de la conception du monde qu'avaient en particulier les civilisations d'Égypte et de Mésoamérique (Maya et Aztèque). On a abordé également dans cette optique l'écriture figurative des Naxis. L'écriture chinoise, parce qu'elle a présenté à l'origine un caractère fortement iconique, a également été prise en compte, même si elle a par la suite perdu sa motivation. Il ne s'agissait pas de jeter des ponts historiques, mais de féconder la recherche des spécialistes de chaque civilisation par un regard croisé sur certaines remarques, questions, théories que suscite l'usage de l'image comme vecteur de sens au sein même de l'écriture.

Le signe à valeur sémantique et son étude

L'image que constitue le signe a été élaborée à la suite d'une sélection de certains traits distinctifs (prototypiques). Il est toujours possible d'innover, de varier d'un signe à l'autre, mais le signe doit rester reconnaissable. On a approfondi certains aspects de cette notion de traits distinctifs à travers des paléographies

conjuguées à une réflexion théorique. On s'est attaché en particulier à certains domaines, celui de l'homme (homme/femme, parties du corps) et celui de la faune (jaguar/lion/panthère, aigle/faucon/vautour, serpents). On a tenté de suivre des évolutions qui peuvent marquer une re-motivation ou une réinterprétation de l'image.

Le signe comme clé d'un univers conceptuel

Dans chaque culture, la structure de l'univers conceptuel, sa cohérence, est synthétisée par le signe-image. On a déterminé parmi quelques domaines d'explorations parallèles permettant d'établir une comparaison, celui de la gestion de l'espace/temps. On s'est enfin interrogé sur la place relative de l'écriture chinoise et de l'écriture naxi dans la réflexion engagée par ce groupe d'étude sur l'usage de l'image dans les écritures d'Égypte ancienne et de Mésoamérique.



Pr Nicolas Grimal

Les actes de cette rencontre, seront publiés, grâce à une subvention de la Fondation Hugot du Collège de France, dans la série des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. ■

Pr Nicolas Grimal

Intervenants

- Nathalie Beaux, chercheur associé au Collège de France et à l'Institut français d'archéologie orientale ;
- François Cheng, de l'Académie française ;
- Anne-Marie Christin, professeur à l'université Paris Diderot-Paris VII, directrice du Centre d'étude de l'écriture et de l'image ;
- Orly Goldwasser, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem, professeur honoraire à l'université de Göttingen ;
- Nicolas Grimal, professeur au Collège de France, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- Jean-Michel Hoppan, ingénieur de recherche au CNRS (centre d'études des langues indigènes d'Amérique) ;
- Bernard Pottier, professeur émérite à la Sorbonne, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- Marc Thouvenot, chargé de recherche au CNRS (Centre d'études des langues indigènes d'Amérique) ;
- Léon Vandermeersch, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (5^e section), correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

ENTRETIEN AVEC MIREILLE DELMAS-MARTY

Mireille Delmas-Marty
Professeur au Collège de France
titulaire de la chaire d'Études juridiques
comparatives et internationalisation du droit
depuis 2003.



© Isabelle Vincenti

Quel a été votre parcours, depuis la leçon inaugurale ?

L'internationalisation du droit, thème central de ma chaire, n'est pas une catégorie juridique comme le droit interne ou le droit international, mais un mouvement qui les transforme l'un et l'autre, l'un par l'autre, en créant une sorte de tension entre le relatif et l'universel. Mon point de départ a été l'analyse de l'universalisme juridique. Qu'il s'agisse du marché, des droits de l'homme ou de ceux de l'humanité, le tableau révèle de nombreuses faiblesses : concepts flous, normes ineffectives et valeurs en conflit⁽¹⁾. Devant l'échec de l'universalisme, la tentation est de revenir à la conception traditionnelle du droit identifié à l'État. Encore faut-il confronter ce relativisme juridique au phénomène nouveau qu'est la globalisation. Elle est multiforme : globalisation des flux – flux financiers et flux d'information, qui se sont développés avec Internet – ; globalisation des risques, que révèle l'ampleur prise aujourd'hui par les risques écologiques et biotechnologiques ; globalisation des crimes, avec le développement d'une criminalité transfrontières, dans le domaine économique (corruption) comme dans celui des atteintes aux personnes (terrorisme). Face à cette globalisation, le relativisme n'offre pas de réponse pertinente s'il reste enfermé dans les frontières nationales. Pour limiter les effets de l'activité humaine sur le climat, par exemple, la réponse doit être au moins régionale, voire mondiale.

Ce constat du grand désordre juridique d'un monde à la fois fragmenté à l'excès et

trop vite unifié, voire uniformisé par une intégration hégémonique, mène à l'hypothèse qu'une recomposition est déjà en cours. Pour répondre à cette triple globalisation des flux, des risques et des crimes, le droit commun qui se met en place ne se limite pas à transposer le modèle des droits nationaux. À l'échelle mondiale, la métaphore de la pyramide des normes ne fonctionne pas, même comme fiction. En ce sens, la recomposition passe par le renouvellement du formalisme juridique. C'est ce que j'ai appelé le pluralisme ordonné⁽²⁾, l'expression désignant un processus de mise en ordre plutôt qu'un modèle d'ordre déjà stabilisé (d'où la métaphore des nuages ordonnés).

Pourquoi faut-il renoncer au modèle pyramidal et à la conception d'un droit hiérarchisé à différents étages : national, européen, mondial ?

Il y a bien différents niveaux d'organisation : infranational, national, régional, mondial. Mais ces niveaux ne sont pas emboîtés selon un principe de hiérarchie, d'autant que tous les étages ne sont pas toujours représentés. En droit pénal, par exemple, les juridictions sont d'abord nationales. Certes il existe maintenant des tribunaux pénaux internationaux (ex-Yougoslavie et Rwanda) et mixtes (Kosovo ou Cambodge), ainsi qu'une cour pénale internationale permanente à vocation mondiale, mais il n'y a pas de Cour pénale européenne. En revanche le droit de la concurrence relève principalement du niveau national et régional. Et même quand il y a continuité apparente d'un

niveau à l'autre – ainsi la qualité du climat obéit à des normes à la fois infranationales, nationales, européennes et mondiales (protocole de Kyoto) –, la continuité de la norme n'est pas nécessairement assurée car elle supposerait un contrôle à chaque étage.

Enfin l'existence d'une instance de contrôle, comme la Cour européenne de Strasbourg pour la Convention européenne des droits de l'homme, ne garantit pas une hiérarchie parfaite. S'il n'y a pas de consensus européen (avortement, blasphème et autres questions touchant à la morale et à la religion), la Cour reconnaît aux États une marge d'appréciation qui préserve des différences nationales dans l'application de la convention. C'est seulement lorsque ces différences dépassent un seuil de compatibilité, fixé implicitement par eux, que les juges européens censurent la pratique nationale au nom de la norme européenne.

À défaut d'un édifice normatif parfaitement systématique, on a donc un système pragmatique et mieux adapté aux contraintes pratiques ?

Pragmatique, oui, mais l'adaptation est lente car tous les pays n'acceptent pas cette transformation du droit. L'internationalisation se limite alors à des échanges horizontaux, notamment à travers le dialogue des juges d'un pays à l'autre : les cours suprêmes étudient la jurisprudence des autres cours et la citent parfois dans leurs propres décisions. Même la Cour suprême des États-Unis, pourtant réputée nationaliste, s'est récemment référée à la Cour européenne des droits de l'homme dans

des affaires concernant la peine de mort infligée à des mineurs et des malades mentaux. Cette pratique permet d'abord aux juges de renforcer leur propre argumentation, mais elle exprime aussi leur souci de s'informer sur les courants qui traversent certains grands débats – comme la peine de mort – sans que les décisions des autres cours leur soient hiérarchiquement imposées. De tels réseaux de juges sont donc fort éloignés du modèle pyramidal.

Ce système est-il compatible avec tous les systèmes de droit ? Avec le droit coranique, par exemple ?

Il est vrai que le dialogue ne résout pas à lui seul tous les conflits, notamment religieux. Votre question nous renvoie à la recherche d'une communauté des valeurs, que j'aborde seulement maintenant (ce sera le volume IV). Mais on peut aussi y répondre par le biais des acteurs de la mondialisation, sur lesquels j'avais entrepris une réflexion intitulée « refondation des pouvoirs »⁽³⁾. Ce travail a d'abord porté sur la manière dont s'organisent les pouvoirs publics – législatif, exécutif et judiciaire – dans la sphère internationale, régionale et mondiale. L'exécutif reste faible en Europe (car divisé entre la Commission européenne et le Conseil composé des États) et paralysé par les grandes puissances au niveau mondial. S'agissant du pouvoir législatif, le Parlement européen a progressivement conquis une certaine autonomie, mais il n'a pas d'équivalent à l'échelle mondiale où les conventions sont négociées par les gouvernements des États.

En revanche, on assiste partout à une montée en puissance des juges. Certes, la Cour internationale de justice, instituée par la charte des Nations unies, reste une cour d'arbitrage dont les États ont verrouillé la saisine en imposant qu'elle soit soumise à leur accord, ce qui l'empêche de jouer le rôle de cour suprême mondiale. Mais le pouvoir des juges se développe à l'extérieur de la charte : tantôt à travers l'Organisation mondiale du commerce (OMC), créée en 1994, dont l'organe de règlement des différends, quasi juridictionnel, s'impose aux États ; tantôt, pour les droits de l'homme, grâce au rôle pionnier des cours régionales ;

tantôt, dans le domaine pénal, au sein de la Cour pénale internationale. Or les diverses juridictions internationales (cette liste n'est pas exhaustive) peuvent contribuer à un rapprochement progressif autour de valeurs communes, même si l'obstacle religieux reste encore difficile à surmonter.

Quel est le rôle des autres acteurs sociaux dans ce processus d'internationalisation ? Les contraintes économiques sont-elles le moteur principal ?

On constate en effet aussi la montée en puissance de la société civile – un terme qui recouvre des catégories d'intérêts très différentes. Les acteurs civiques, ONG et syndicats commencent à s'organiser et les pressions exercées par les ONG ont été parfois décisives, par exemple pour la création de la Cour pénale internationale. Mais les opérateurs économiques sont de loin les plus puissants, qu'il s'agisse de la production des normes ou de leur mise en œuvre. Les investisseurs privés peuvent poursuivre des États pour violation du droit des investissements devant un organe d'arbitrage, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Même à l'OMC, où leur rôle est plus indirect car les entreprises n'interviennent que pour fournir des renseignements (comme *amicus curiae*, ami de la cour), les États se font souvent leur porte-parole. Pour répondre à votre question, on peut dire en effet, en forçant à peine le trait, que le droit économique et commercial a ainsi doublé de vitesse celui des droits de l'homme. Certes il faut reconnaître que le protocole d'accès de la Chine à l'OMC en 2002 comporte une série d'engagements qui conduisent à des améliorations de l'état de droit. Par exemple, toutes les lois devraient désormais être publiées, et les sanctions administratives – y compris les internements sans jugement – devraient être contrôlées.

Pour autant, libérer le commerce ne suffit pas à protéger l'ensemble des droits de l'homme. Bien au contraire, certains considèrent que les deux facteurs d'internationalisation du droit – l'universalisme des valeurs et la globalisation économique – sont séparés, voire antinomiques. Il y aurait d'un côté le droit de la mondialisation favo-

risant les échanges économiques et de l'autre une mondialisation du droit, vue comme une harmonisation autour de valeurs communes. Pour ma part, je considère qu'une synergie est possible, mais d'autant plus difficile à réaliser que les organisations commerciales, économiques et financières ne garantissent pas le respect des droits fondamentaux et que l'universalisme des valeurs peut être imposé de façon hégémonique.

En abordant la question des valeurs, vous demandez si nous allons vers une communauté de valeurs, et comment.

Ma démarche a été d'aller non pas de l'éthique au droit, mais du droit à l'éthique, en partant des dispositifs juridiques qui postulent des valeurs communes. Selon l'objectif est de s'accorder de façon positive sur les valeurs à promouvoir, ou de façon négative sur les principaux interdits, on privilégiera les droits de l'homme ou le droit pénal. J'ai commencé par ce dernier, malgré le relativisme qui fait de la loi pénale le symbole de la souveraineté politique et de l'identité culturelle de la nation. Il semble en effet, comme Anne Fagot-Largeault l'avait souligné, qu'on identifie plus facilement ce qui choque la conscience morale que ce qui lui plaît. Humaniser la violence en interdisant les crimes de guerre est en tout cas l'une des premières manifestations d'une communauté humaine de valeurs qui émerge progressivement à l'ombre de la communauté interétatique.

Mais les interdits changent. L'homosexualité, par exemple, a vu évoluer son statut, entre mœurs, droits et interdits religieux.

Les interdits changent dans deux sens, selon que le respect des valeurs porte vers plus de tolérance ou vers plus d'exigence. Il faut en outre distinguer les interdits adressés aux États par les instruments de protection des droits de l'homme et ceux que le droit pénal adresse aux individus. Dans le premier cas, le droit international peut imposer la décriminalisation, dans le second il peut conduire à la criminalisation. En ce qui concerne l'homosexualité, certains États, comme le Royaume Uni, l'avaient criminalisée et la question a été

portée devant la Cour européenne des droits de l'homme. Ayant d'abord admis l'incrimination au nom de la marge nationale d'appréciation, la cour, constatant une plus grande tolérance en Europe, en est venue, dans les années 70, à condamner le Royaume Uni pour atteinte à la vie privée.

Mais un mouvement inverse, de criminalisation, incite les États à incriminer les atteintes à des valeurs à vocation universelle, comme le crime de guerre ou le crime « contre l'humanité », universel par sa dénomination même.

Comment se mettre d'accord sur des critères universels de l'humanité ? N'y a-t-il pas des désaccords, par exemple sur le caractère criminel de l'usage de certaines biotechnologies, comme le clonage reproductif ?

Il n'y a pas de définition générale et abstraite qui permette de distinguer le crime contre l'humanité d'un crime ordinaire. L'élément central, c'est l'exigence d'une « attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile » et conçue en application de la politique d'un État ou d'une organisation ayant, à la manière d'Al Quaida, « pour but une telle attaque ». Façon de souligner la nature collective du crime contre l'humanité, avec pour corollaire un trait déterminant qui est la dépersonnalisation de la victime, réduite à son appartenance à tel ou tel groupe, ethnique, religieux, etc.

Avec les biotechnologies surgit la question de savoir si l'on peut aussi menacer l'humanité en fabriquant la vie, donc en exerçant une forme de biopouvoir, au sens où Michel Foucault entendait ce terme. La question invite à tenter d'explicitier les principes constitutifs de l'humanité-valeur. Des textes et de la jurisprudence, se dégagent un principe de différenciation, marquant la singularité de chaque être humain, et un principe d'intégration, marquant son égale appartenance à la même communauté. On en viendrait ainsi à définir comme crime contre l'humanité tout comportement qui, conçu de façon systématique ou généralisée, tend à la négation du principe de singularité ou du principe d'égale appartenance. Un acte isolé de clonage reproductif

humain ne serait pas considéré comme un crime contre l'humanité (alors que le droit français y voit un crime contre l'espèce humaine), mais une entreprise systématique ou généralisée pourrait entrer dans cette définition : en exprimant une volonté de réduire l'indétermination génétique, le clonage mettrait en cause le principe de différenciation.

On s'accorde donc sur certaines valeurs.

L'accord s'est traduit aussi par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ainsi le droit à l'égale dignité ou le droit à la vie figurent en tête des valeurs qui sous-tendent les droits de l'homme. Pourtant, dans la mise en œuvre du couple « vie/mort », il existe des désaccords sur des questions importantes comme l'euthanasie, l'avortement, le statut de l'embryon, le suicide, la peine de mort, etc. De même avec le couple « humain/inhumain ». Lors d'un récent séminaire avec Pierre-Etienne Will sur la peine de mort et le suicide en Chine, il est apparu que l'inhumain ne renvoyait pas aux mêmes critères en Chine et en Europe. En Chine les peines cruelles et inhumaines ont été abrogées en 1905 non pas en raison de la souffrance physique infligée au condamné, mais à cause de la déshumanisation attribuée au démembrement du corps. Il faut mentionner également le couple « humain/non-humain », qui renvoie à la diversité des conceptions concernant l'animal, la biodiversité, les écosystèmes.

Je partirai donc cette année de ces trois couples pour tenter d'évaluer, par delà les divergences observables, les convergences possibles. L'approche juridique, bien que partielle, est en effet très révélatrice. Prenons, par exemple, l'interdiction des traitements cruels, inhumains et dégradants, inscrite dans les instruments internationaux de protection des droits de l'homme. Jusqu'au nouveau code pénal français (1994), la peine criminelle, celle qui sanctionne les infractions les plus graves, était qualifiée de peine « afflictive et infamante », c'est-à-dire cruelle et dégradante, donc contraire aux droits de l'homme, comme le confirme le débat actuel autour de la cruauté des modes d'exécution de la peine de mort. De même,

l'analyse des pratiques juridiques est révélatrice, s'agissant de la torture. Les attentats du 11 septembre ont marqué un tournant : on aurait pu qualifier ces attentats de crime contre l'humanité, mais c'était reconnaître leur dimension universelle, donc la compétence internationale dont le gouvernement américain ne voulait pas. Il a préféré lancer un nouveau slogan, celui de la guerre contre le terrorisme. Au lieu d'une attaque contre l'humanité, c'est une attaque contre des intérêts nationaux, le droit pénal est militarisé, et l'objectif de la défense nationale justifie l'utilisation de la torture. On en arrive ainsi à opposer d'un côté le crime de guerre et le crime contre l'humanité, conçus pour interdire l'inhumain ; de l'autre, la guerre contre le crime qui conduirait à légitimer l'inhumain.

Le débat sur le terrorisme est confus. D'un côté, il est condamné comme inhumain et illégitime, de l'autre on cherche à le justifier comme une forme de guerre.

Les États n'ont jamais pu s'accorder sur une définition du terrorisme parce qu'ils ne s'accordent pas sur ce qui peut le justifier, comme dans le cas des actes de résistance pendant la seconde guerre mondiale – qualifiés de terroristes par l'armée allemande. Alors que la plupart des incriminations pénales expriment la reconnaissance d'une valeur – la vie dans le cas du meurtre, la propriété dans le cas du vol –, celle du terrorisme exprime tantôt une atteinte à la sûreté d'un État, voire de la planète, tantôt le respect de la vie et de la dignité humaine, tantôt celui de certains biens. Comme catégorie juridique, le terrorisme est l'amalgame d'un ensemble de crimes allant du meurtre au crime contre l'humanité. Mieux vaudrait les juger en tant que tels plutôt que d'utiliser ce fourre-tout dont la charge symbolique permettrait de légitimer l'inhumain au nom de la guerre contre le mal.

Jusqu'à quel point le droit international est-il indépendant des rapports de force entre États ?

Il n'est pas totalement indépendant des rapports de force entre États, mais il apporte malgré tout des moyens de rééquilibrage, d'autant que les acteurs ne se limi-

tent pas aux États. Il faut tenir compte de l'autonomie croissante des organisations internationales, régionales ou mondiales, et des acteurs non étatiques. À côté du droit international, entre États-nations, se développe à l'heure actuelle un droit transnational : les entreprises créent leur propre droit, à travers le droit des contrats et les clauses d'arbitrage. À l'opposé, émerge aussi un droit supranational : l'organe d'appel de l'OMC, les cours des droits de l'homme, ou la Cour pénale internationale, se situent au-dessus des États.

Mais l'évolution est discontinue. Alors que l'intégration du droit international des droits de l'homme paraissait irréversible, le 11 septembre a levé certains tabous, même en Europe, où le ministre de l'Intérieur anglais a déclaré devant l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe que si la Convention européenne entraînait certaines pratiques répressives, il faudrait la dénoncer. À tout moment les rapports de force peuvent en effet remettre en cause l'ordre juridique international. Le miracle est que cet ordre résiste malgré tout.

La réflexion théorique a-t-elle une influence sur la pratique et sur la construction du droit ?

Le droit est d'abord une technique. Le rôle des professeurs de droit est avant tout de former des professionnels capables d'appliquer le droit existant. Mais plus le droit est instable, plus la réflexion théorique devient nécessaire pour préparer les juristes à imaginer des réponses sans pour autant renoncer à la rigueur. Même des recherches aussi larges que celles que je mène sur l'internationalisation du droit, ne sont pas sans influence sur la pratique. Ainsi, dans ses conclusions à propos d'un récent arrêt du Conseil d'État illustrant l'enchevêtrement des espaces normatifs, nationaux et internationaux, le commissaire du gouvernement a employé l'expression de pluralisme ordonné pour souligner la nécessité d'interactions complexes. Une évolution d'autant plus significative que l'année précédente, le Conseil d'État

avait publié un rapport sur la complexité comme source d'insécurité juridique.

Dans le cadre du Collège de France, j'ai lancé les réseaux ID (internationalisation du droit) qui réunissent théoriciens et praticiens. Plusieurs juges – de ceux qui influencent l'évolution des pratiques comme le juge Breyer, de la Cour suprême des États-Unis et des membres du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État – font partie du réseau franco-américain, auquel s'ajoutent un réseau franco-brésilien et bientôt un réseau franco-chinois. Ils sont appelés à échanger des analyses et à élaborer des propositions adaptées aux enjeux de l'internationalisation. C'est aussi une manière de relier la réflexion théorique à la pratique.

En fixant les normes, le droit s'appuie sur les modes de pensée du passé. Mais les sociétés et les valeurs évoluent rapidement. Comment fixer des normes alors que les valeurs changent ?

En droit, il y a toujours de l'imparfait, dans tous les sens du terme. Dans *Le pluralisme ordonné*, je parle d'ajustement-réajustement, de bricolage. Il faut arriver à penser un droit en mouvement, un droit qui équilibre et stabilise mais ne fixe pas. C'est l'essentiel de mon travail : déplacer l'objet de la recherche vers les processus, réfléchir en termes de dynamique juridique. Des expressions comme système ou ordre ne sont plus suffisantes. On utilise un vocabulaire nouveau pour évoquer des espaces normatifs, qui se forment et se déforment, des processus d'intégration, interactifs et évolutifs, des vitesses d'intégration, dont les variations engendrent des phénomènes de polychronie et de dyschronie.

Quand j'enseignais aux étudiants de doctorat la politique criminelle comparée, je partais des modèles de politique criminelle pour analyser ensuite les mouvements. Aujourd'hui je fais l'inverse. Étudiant l'internationalisation du droit, j'observe les mouvements pour chercher vers quel modèle d'ordre ils nous portent. On peut imaginer différents modèles : celui d'un ordre mondial unifié, universaliste,

mais par l'extension hégémonique du système le plus puissant ; à l'inverse, le désordre d'un souverainisme exacerbé débouchant sur le chaos et la guerre ; ou encore le rêve ultralibéral d'un ordre spontané et autorégulé. On peut imaginer aussi des modèles pluralistes : imparfaits, instables, toujours inachevés, ils sont à mes yeux la voie politiquement la plus réaliste, mais juridiquement la plus complexe. Pour s'y engager, il faut comprendre les dynamiques qui sont à l'œuvre dans le champ juridique. C'est une sorte de révolution culturelle, mais je la crois indispensable pour concevoir un droit adapté à la globalisation.

Nous avons en effet besoin du droit. Pour hiérarchiser les valeurs, pour responsabiliser ceux qui les transgressent, l'éthique ne suffit pas. Ma recherche portant sur l'émergence d'une communauté de valeurs, sinon universelles du moins universalisables, ne se limite pas aux crimes internationaux. Elle porte aussi sur les droits de l'homme, confrontés à la dynamique des marchés, la synergie étant suggérée, mais pas garantie, par la nouvelle catégorie des biens publics mondiaux. Le droit ne remplace ni le politique ni l'économique, mais sans lui, on ne peut rien construire durablement. Le mot construire m'est venu spontanément, comme verbe, mais il faut se dégager des substantifs comme construction, fondation – autant de métaphores fixistes. Cette année, je commence mon cours par « L'énigme d'une communauté sans fondations ». Une énigme car les droits de l'homme eux-mêmes sont des processus transformateurs plus que des concepts fondateurs. Comme en épistémologie, il faut en droit une critique de la pensée des fondements. ■

Entretien réalisé par Marc Kirsch

Mireille Delmas-Marty Enseignement 2007-2008 :

Cours : *Les forces imaginantes du droit (suite)*. Vers une communauté de valeurs : les droits fondamentaux le mardi à 14h30 (à compter du 11 mars 2008)
Deux séminaires sous forme de journée d'études (les 4 et 25 juin 2008).

1 Cf. M. Delmas-Marty, *Les forces imaginantes du droit : Tome 1, Le relatif et l'universel*, Paris, Le Seuil, 2004.

2 Cf. M. Delmas-Marty, *Les forces imaginantes du droit : Tome 2, Le pluralisme ordonné*, Paris, Le Seuil, 2004

3 Cf. M. Delmas-Marty, *Les forces imaginantes du droit : Tome 3, La refondation des pouvoirs*, Paris, Le Seuil, 2007.

Pierre-Gilles de GENNES (1932-2007)

Hommage prononcé par le Pr Serge Haroche,
devant l'Assemblée des professeurs du 25 novembre 2007



Pierre-Gilles de Gennes est mort d'un cancer le 18 mai 2007, dans sa soixante-quatrième année. De nombreux hommages ont été rendus en France et à l'étranger à son œuvre et à sa personnalité exceptionnelles. Il me revient de présenter aujourd'hui celui du Collège de France, où il a enseigné pendant trente-trois ans. Vous êtes plusieurs à l'avoir connu mieux que moi dans la vie de notre institution, puisque je vous ai rejoints alors qu'il était déjà proche de la retraite et que ses apparitions dans nos assemblées se faisaient rares. Nos collègues honoraires Anatole Abragam, qui fut son maître et Philippe Nozières, son condisciple à l'École normale, auraient été plus qualifiés pour vous parler de lui aujourd'hui. La tradition veut cependant que cet hommage soit rendu par un professeur en exercice, comme la manifestation d'un passage de flambeau. Dans le cas de Pierre-Gilles de Gennes, ce passage va de soi, tant son héritage scientifique et humain est imposant.

J'ai connu de Gennes en 1964 alors qu'en seconde année d'École normale, je m'initiais à la physique moderne en suivant les cours de troisième cycle dispensés à l'ENS. Nous étions tous sous le charme du jeune professeur à l'allure dégingandée et à l'éternelle cigarette aux lèvres qui nous parlait d'une science en train de se faire, à nous qui sortions des classes préparatoires où la physique enseignée s'arrêtait au milieu du XIX^e siècle. C'était l'époque où le voile se levait sur les mystères de la supraconductivité. Un autre jeune physicien, anglais celui-là, Brian Josephson, venait de découvrir

l'effet qui porte son nom, l'oscillation du courant électrique à travers une jonction séparant deux métaux supraconducteurs. L'affaire paraissait si étrange que de nombreux physiciens, et non des moindres, n'y avaient pas cru. De Gennes, qui avait tout de suite compris son importance, nous l'expliquait en quelques équations griffonnées sur un coin de tableau noir dont il avait au début de la leçon délimité nonchalamment le cadre d'un trait de craie.

C'était nouveau et exaltant. À vrai dire, cela restait encore un peu mystérieux et, après le cours, il n'était pas toujours aisé de retrouver le cheminement de la pensée, la subtilité du raisonnement contenue dans les simples équations tracées au tableau. Je me souviens encore de l'atmosphère de ces cours, du sourire du maître lorsqu'il abordait un point de la théorie qui lui plaisait particulièrement, ou encore de ses encouragements et de l'indulgence amusée avec laquelle il accueillait nos réponses souvent maladroitement aux questions provocantes qu'il posait. Il donnait à la science une dimension esthétique et nous montrait que nous devions nous investir personnellement, avec toute notre capacité d'admiration pour le beau, dans la compréhension profonde de la Nature. J'ai souvent retrouvé par la suite cette note d'enthousiasme chez de Gennes, qui s'exclamait souvent « j'aime ça ! » quand il entendait parler d'un problème nouveau, ou encore d'un rapprochement inattendu entre deux phénomènes qui éveillaient son imagination.

Le professeur de 32 ans qui nous fascinait ainsi avait déjà une carrière bien établie derrière lui. Il nous avait précédé à l'École normale, mais n'avait pas eu notre chance d'y être exposé à la science en train de se faire. Au début des années 1950, la physique française était à la traîne. Les normaliens ne pouvaient se former qu'en lisant les livres anglo-saxons, et en suivant les cours de jeunes physiciens revenus en France après avoir été formés en Angleterre où aux États-Unis. Claude Bloch, Albert Messiah et Anatole Abragam transmettaient leur savoir de façon informelle par des cours donnés au Commissariat à l'énergie atomique à Saclay. Un autre enseignement non institutionnel était dispensé par la toute jeune école d'été des Houches où les grands physiciens, pères fondateurs de la physique moderne, Pauli, Fermi, Wigner et d'autres, venaient donner des cours dans le cadre magnifique de la vallée de Chamonix, face au Mont-Blanc.

C'est ainsi que de Gennes a façonné sa pensée scientifique. Il n'a pas été le seul à apprendre ainsi, mais sa personnalité le rendait particulièrement réceptif à cette formation hors norme. Éduqué par sa mère jusqu'à l'adolescence hors des contraintes de l'école, il avait un esprit libre, non conventionnel, habitué à assimiler les idées nouvelles et à y intégrer les fruits de son observation curieuse du monde. Butiner son savoir à travers lectures et enseignements divers, en se confrontant directement aux modes de pensée de maîtres originaux lui convenait parfaitement.

Après une thèse remarquable sur le magnétisme faite au CEA, de Gennes est allé compléter sa formation à Berkeley, dans le groupe de Charles Kittel, le grand maître de la physique des solides. Il y a connu le pragmatisme, la capacité d'enthousiasme et l'esprit d'entreprise des américains, qualités qu'il a toujours considérées comme essentielles et qui sont devenues indissociables de sa personnalité scientifique. Ses condisciples de Berkeley ont été séduits par l'aura qui se dégageait déjà de lui. L'un d'entre eux est venu rappeler ses souvenirs de façon émouvante au cours de l'hommage qui a été rendu à P.-G. de Gennes au Palais de la découverte en juin dernier. Il a décrit un jeune homme décontracté et plein d'humour, déjà assez sûr de lui pour tenir tête dans un colloque au terrible Wolfgang Pauli, dont la mauvaise humeur et les sarcasmes étaient légendaires.

Pendant que de Gennes était aux États-Unis, trois américains, Bardeen, Cooper et Schrieffer (désignés depuis sous le sigle BCS) résolurent en 1958 l'énigme de la supraconductivité, un phénomène connu depuis une cinquantaine d'année mais resté fondamentalement inexplicé. La théorie dite « BCS » marqua un des triomphes de la physique du solide et le jeune de Gennes décida d'abandonner l'étude du magnétisme pour se plonger dans celle de la supraconductivité. L'effet Josephson suivit un an plus tard et de Gennes fut, comme je l'ai déjà rappelé, l'un des premiers à soutenir l'interprétation controversée du jeune chercheur anglais face au scepticisme de certains grands patrons de la physique du solide de l'époque.

À son retour en France, P.-G. de Gennes fut nommé dans la nouvelle université d'Orsay et invité tout naturellement par Jean Brossel à participer à l'enseignement de troisième cycle de physique qu'il mettait en place pour les jeunes normaliens. De Gennes y eut comme collègues Claude Cohen-Tannoudji, une autre étoile montante de la physique française de l'époque,

mais aussi Pierre Aigrain et Alfred Kastler. C'est dire la qualité des cours qui nous étaient proposés. Nous avions la chance d'être exposés à des approches très différentes de la science, riches dans leur diversité. J'ai déjà dit ce qui était fascinant dans celle de P.-G. de Gennes. Il nous parlait de supraconductivité et achevait un ouvrage sur le sujet qui fait toujours autorité, mais son esprit était déjà ailleurs.

Abandonnant en 1965 à ses collègues et étudiants un thème de recherche qui avait cessé de le passionner, de Gennes passa à l'étude des cristaux liquides, puis à celle des longues chaînes de polymères. Ces travaux l'amènèrent au cours des trente années qui suivirent à devenir le spécialiste mondialement reconnu de la matière molle, terme désignant toutes les formes de la matière intermédiaires entre les états solide et liquide, qui comprennent aussi bien les cristaux liquides et les polymères que les structures colloïdales.

Les problèmes qu'il aborda et résolut sont innombrables, allant de l'alignement des molécules de cristaux liquides dans un champ électrique à la conformation des polymères, à leur déplacement, leur reptation dans l'ensemble des autres molécules du milieu ou encore au mouillage et à l'adhésion des colles sur les solides. Il s'agit de problèmes de la vie courante, simples à poser, mais extrêmement difficiles à formaliser, de questions dont les réponses sont essentielles pour la mise au point d'applications nouvelles. Les affichages et écrans à cristaux liquides et les super colles développés dans les années 1980-1990 doivent beaucoup à ces recherches.

Pour traiter ces problèmes apparemment disparates, de Gennes développe des analogies, décrivant des situations nouvelles en les assimilant à d'autres mieux connues, appliquant son intuition des phénomènes de la supraconductivité à la physique des cristaux liquides, ou encore les concepts du mouvement brownien à l'étude de la

conformation des polymères. Basant ses raisonnements sur des lois très générales qui lui permettent de décrire un phénomène simultanément à plusieurs échelles et de dégager les propriétés universelles des systèmes, de Gennes invente un style original fait d'élégance et de concision, basé sur une vision esthétique de la Nature, indifférent aux divisions qu'il juge arbitraires entre les disciplines traditionnelles que sont la physique et la chimie, voire la biologie.

Lorsque ses recherches sur les cristaux liquides et les polymères lui valurent en 1991 le prix Nobel, l'Académie suédoise des sciences parla à son sujet d'un nouveau Newton, une déclaration que de Gennes mit avec humour sur le compte de l'exubérance nordique bien connue. Pourtant, cette comparaison ne doit pas surprendre si on l'interprète comme l'affirmation que le génie de P.-G. de Gennes rappelle celui des grands savants du dix-huitième siècle, esprits universels, curieux de tout et mettant avant tout l'observation rigoureuse et précise de la Nature.

De Gennes avait une prédilection pour cette époque où l'on pouvait faire de grandes découvertes à partir de remarques et d'observations simples. Benjamin Franklin, peut être plus que Newton, était un de ses héros et il décrit dans un de ses livres, pour la citer en exemple de ce qu'est la belle physique, une des expériences de ce savant touche-à-tout de l'époque des Lumières. Prenant une cuiller d'huile, il la versa sur un étang et remarqua que les rides se calmèrent sur une grande surface, montrant que le contenu de la cuiller s'était uniformément répandu sur l'eau. Divisant le volume de la cuiller par la surface ainsi apaisée, Franklin obtint l'épaisseur de la couche d'huile, qui donne le bon ordre de grandeur de la dimension des molécules qui la composent. Voilà une expérience simple qui permet de faire à peu de frais la mesure d'une quantité fondamentale. Encore faut-il en avoir l'idée et savoir interpréter le résultat.

Multipliant les exemples de ce genre, tirés de la physique de toutes les époques, de Gennes définissait volontiers ce qu'étaient pour lui les qualités essentielles d'un chercheur, le don de l'observation allié à l'intuition, à la capacité de conceptualiser et finalement, la persévérance et l'obstination pour surmonter les difficultés. Pour lui, les frontières entre recherche fondamentale et appliquée n'étaient pas essentielles. Il mettait volontiers la découverte de la fermeture éclair sur le même plan que celle du laser, comme il l'avait exposé avec brio dans une conférence du Collège de France enregistrée il y a une douzaine d'années. Il y avait là bien sûr un brin de provocation qu'il ne lui déplaisait pas de pratiquer, mais dans le fond il se refusait à hiérarchiser les sciences et considérait comme également importants la conceptualisation nécessaire à la recherche fondamentale et l'esprit d'innovation et d'entreprise indispensables à la recherche appliquée.

J'ai commencé cet hommage en évoquant le charisme du de Gennes enseignant d'il y a quarante ans. Il me faut revenir sur cet aspect de son héritage, indissociable de celui du de Gennes chercheur et inventeur. Toute sa vie, il a cherché à transmettre sa façon de voir la Nature, à éveiller chez ses étudiants et ses auditeurs la curiosité, le sens de l'observation et à encourager l'originalité. Il l'a fait tout au long d'une longue carrière au Collège de France, dans la chaire de Physique de la matière condensée dont l'enseignement a été si important pour le développement de la physique de la matière molle, mais aussi à l'École de physique et chimie qu'il a dirigée pendant près de 25 ans, jusqu'en 2002. C'est dans cette école où Pierre et Marie Curie avaient fait leurs premières découvertes, qu'il a appliqué ses idées sur l'interdisciplinarité, associant les enseignements de la physique, de la chimie et de la biologie. C'est là aussi qu'il a cherché à encourager l'esprit d'entreprise dans la recherche, favorisant le développement par les jeunes diplômés de compagnies start-

up dont certaines ont été de remarquables réussites.

Lorsque le prix Nobel lui a donné une notoriété que sa personnalité exceptionnelle a amplifiée, il est devenu un personnage public et a décidé de mettre son image au service de la cause qui lui tenait à cœur, la promotion de la science dans l'enseignement, à partir du secondaire. Il a multiplié les interventions dans les lycées, rencontrant les élèves et les professeurs, exposant la science qui lui plaisait et plaidant inlassablement pour le développement de l'esprit d'observation et de l'intuition, étouffés par la tendance trop marquée à la théorisation qu'il voyait dans l'enseignement français.

Sa critique de notre système, tant d'enseignement secondaire que supérieur était très sévère. Il déplorait son côté trop formel, voulait que les étudiants soient davantage exposés à la vie pratique, à l'expérimentation simple qui développe le sens de l'observation et de l'esprit critique. C'était paradoxal de la part d'un homme qui, comme l'a rappelé Philippe Nozières, son condisciple à l'ENS, s'était dispensé de faire les travaux pratiques de mise au point d'appareils que l'on exigeait des normaliens dans les années 1950. On avait du mal à l'imaginer avec les mains dans le cambouis d'un moteur, et pourtant son insistance pour l'expérimentation et le pragmatisme sonnait juste.

Sa vision d'une université jugeant les étudiants sur leur originalité, leur aptitude à distinguer dans un phénomène l'essentiel de l'accessoire, en un mot à comprendre en profondeur hors des sentiers battus était exigeante. L'enseignement et la recherche de qualité sont bien sûr à ce prix. Et il ne faut pas se cacher que ce prix est élevé. Il y faut des enseignants chercheurs gardant assez de temps pour leurs travaux de recherche, jouissant de conditions matérielles décentes, en nombre suffisant pour fournir aux étudiants un encadrement personnalisé, du type de celui dispensé par les

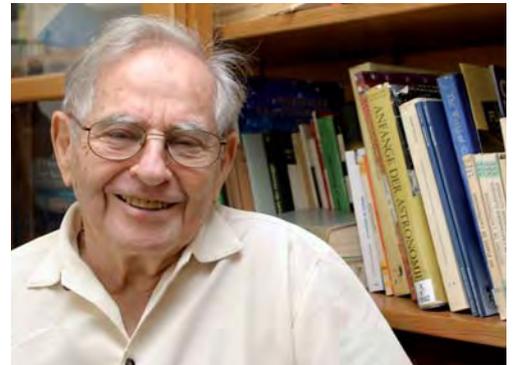
lecteurs des universités anglaises. On en est loin. Dans les hommages officiels qui lui ont été rendus, l'exigence d'excellence de Pierre-Gilles de Gennes a été rappelée comme un testament à respecter. Y parvenir sera difficile et ne devra pas se limiter à donner son nom à un campus universitaire.

La personnalité riche et contrastée de Pierre-Gilles de Gennes survivra longtemps dans la mémoire de ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui ou de suivre son enseignement. Élitiste au bon sens du terme et sûr de son jugement, il était également modeste, reconnaissait ses erreurs et mettait volontiers en avant ses jeunes collaborateurs. Théoricien de haut vol, à l'intuition géniale, il admirait l'ingéniosité, même lorsqu'elle se manifestait dans des applications que d'autres pourraient qualifier de triviales. Scientifique, il était également artiste, aimait et pratiquait le dessin et la littérature. Il exerça ses talents dans un pastiche de La Bruyère, où à la manière des *Caractères*, il décrit les travers des collègues qu'il avait côtoyés. Homme privé, par certains aspects secret, il fut également un personnage public, s'amusant parfois de son exposition médiatique. Il fut ainsi, dans un film sur la vie de Marie Curie, un charretier convaincant déversant imperturbablement des sacs de minerai de radium sur le pavé de la cour de l'École de physique et chimie.

C'est un homme flamboyant qui nous a quittés. Il exerçait une fascination même sur ceux qui ne pouvaient véritablement apprécier l'originalité du physicien, parce que sa manière d'être et de communiquer dans la vie quotidienne reflétait d'une certaine façon son style scientifique inimitable, fait d'observations aiguës, d'intuitions fulgurantes, de formulations simples et concises. Sa disparition, alors que malgré la maladie il était toujours en pleine activité et se lançait une fois de plus dans des directions de recherche et de réflexion nouvelles, laisse un grand vide. ■

L'ASTRONOMIE AU COLLÈGE DE FRANCE

par Jean-Claude Pecker
 Professeur honoraire au Collège de France
 titulaire de la chaire d'Astrophysique théorique
 de 1964 à 1988.



En France, l'année 2007 a été consacrée (notamment) à la célébration du centième anniversaire de la mort de Joseph Jérôme Lefrançois de Lalande, – Lalande en bref.

Lalande passa presque toute sa carrière scientifique au Collège de France. L'article de Simone Dumont, (*l'Astronomie*, 2007) décrit l'œuvre de l'astronome, véritable archétype du savant des Lumières, que fut le petit et sémillant Lalande, enthousiaste et curieux de tout, grand voyageur, célibataire aimé des dames, athée farouche, et anti-bonapartiste convaincu.

L'astronomie, en tant que science mathématique exacte, est en effet l'une des disciplines traditionnellement attachée à l'enseignement du Collège de France. Le Collège fut fondé en 1530, par François I^{er}, bien conseillé par Guillaume Budé et par Erasme de Rotterdam, ces humanistes inspirés, en réaction contre l'enseignement figé de la Sorbonne. Depuis cette époque, la devise superbe du collège est : *Docet omnia*, c'est-à-dire : « on enseigne de tout », – plutôt qu'« on enseigne tout ». L'universalisme traditionnel du Collège date de là. Dès la fondation, on enseigna au Collège les langues anciennes, grec ou hébreu, et les mathématiques (dont l'astronomie faisait alors naturellement partie intégrante),... qui n'avaient pas droit de cité chez les « sorbonnards »... Et dès les premiers lecteurs royaux, on vit enseigner au Collège des idées quasiment hérétiques. **Giordano Bruno**, invité par Henri III, et

lecteur royal pour une année, n'y donna-t-il pas des cours ?

Le Collège contre Aristote

Le dogme en vigueur dans l'enseignement sorbonnard était le dogme aristotélien, ou du moins les aspects dogmatiques de la doctrine aristotélienne. Dans l'univers d'Aristote, la perfection des formes et des mouvements et la structure rigoureuse des hiérarchies matérielles implique quelque contrôle par un Dieu super organisateur. Les théologiens chrétiens de la Sorbonne, poussant à l'extrême les enseignements d'un Thomas d'Acquin, tout comme ceux du juif Maimonide ou du musulman Averroès, voyaient dans Aristote un modèle heureusement contraignant, qui devait orienter tout enseignement, – et brider toute tentation de discuter des textes sacrés. Une conception à vrai dire bien étroite des idées d'Aristote ! Car Aristote pensait aussi à un Univers incréé, et éternel, – celui d'Einstein ou de Hoyle, plutôt que celui des Écritures.

Oronce Finé fut le premier Lecteur Royal de mathématiques. Né à Briançon en 1494, cet homme de conviction commença sa carrière en passant quelques années en prison. N'avait-il pas eu le front de s'opposer au « concordat » imposé en 1517 par François I^{er} aux Universités ? Ce qui n'empêche ledit dit François I^{er} (convaincu par son *Epître Exhortative Touchant la Perfection & Commodité des Arts Libéraux Mathématiques*, long poème érudit adressé au Roi en 1531) de le nommer

en 1532 lecteur royal, et titulaire, au Collège Royal, de la chaire de Mathématiques. « *Rien de ce qui était humain ne (lui était) étranger* », pour citer la célèbre devise de Térrence. En véritable humaniste, Finé enseigna jusqu'à sa mort en 1555, et ses cours furent une contribution majeure à l'établissement des mathématiques comme une discipline essentielle, et à leur popularisation. On peut noter que l'érudit qu'il était avait édité et fait connaître au monde savant les travaux vieux d'un siècle de Sacrobosco, de Georg von Peurbach, et de Gregor Reisch.

Plus mathématicien qu'astronome, Oronce Finé contribua cependant sans aucun doute aux progrès des outils de l'astronomie... On peut voir dans cette préoccupation le symptôme d'un besoin de précision, qui n'était évidemment guère celui des scholastiques universitaires. Ainsi Oronce Finé a-t-il construit des cadrans solaires (décrits notamment dans son *Quadrans astrolabicus* 1527), ou une horloge planétaire. Il fut surtout un cartographe subtil, dans la lignée de Ptolémée, utilisateur de la projection « cordiforme » – qui influencera plus tard les géographes Apianus ou Mercator. La détermination des latitudes et des longitudes est une exigence de la cartographie : grâce à son « méthoroscope géographique » (sans doute du grec μεθοριος, ligne de démarcation), un astrolabe équipé d'une boussole, il dresse une carte de France, utilisant une double typographie, française et gallo-romaine (cinq éditions entre 1525 et 1557).

Oronce Finé avait une réputation internationale bien établie. Ses cours attiraient une importante assistance d'intellectuels, et ses ouvrages nombreux furent souvent traduits en diverses langues européennes. Dans son *Protomathesis* (1530), intéressé par la quadrature du cercle (c'était alors parfaitement légitime), Finé donne comme valeur de π le nombre rationnel $22/7$ (soit 3.143). Cet ouvrage contient un cours de cosmographie, qu'il élabore en 1532 (*De Mundi Sphaera, sive Cosmographia, primave Astronomiae parte*). Dans des ouvrages suivants (*Quadratura circuli*, 1544), Finé « améliore » encore le calcul de π et propose $22/7 + 2/63$ (soit 3.175 ! Ai-je besoin de rappeler aux lecteurs de l'*Astronomie* que $\pi = 3.14159... ?$). Finé eut à subir pour ce calcul des attaques violentes (et légitimes!) de Pedro Nunez notamment, qui critiquait la démarche logique de Finé. Johannes Buteo parle même de son « arrogance ». Mais la notion de nombre transcendant n'est pas encore mûre!...

Il reste qu'Oronce Finé fut au XVI^e siècle, en France, le principal initiateur de la Renaissance aux mathématiques de son temps.

Pierre de la Ramée (plus souvent cité par la version latine de son nom : Ramus), né en Picardie, à Cuts, en 1515 probablement, d'une famille assez misérable de paysans, s'enfuit à Paris l'âge de huit ans. L'adolescence est difficile. Pierre est domestique au Collège de Navarre ; il en suit les cours, comme aussi ceux d'Oronce Finé au Collège Royal. Il obtient ses diplômes, et se lance aussitôt dans la bagarre contre les sorbonnards et la scolastique aristotélicienne. Il enseigne au Mans, puis à Presles. Pendant cette période, il publie en 1543 deux ouvrages violents contre Aristote. N'y dit-il pas alors que tout ce qu'a dit Aristote n'est que fausseté ? Opinion un peu excessive certes ; mais il fallait réagir contre l'enseignement figé de la Sorbonne. Bien entendu ses livres sont condamnés par la Sorbonne. On s'étonnera qu'en 1544 (le Collège Royal existe depuis près de 14 ans) François I^{er} lui interdise désor-

mais de parler ou d'écrire contre Aristote. Ses livres sont prohibés, à la demande de la Faculté de Théologie de la Sorbonne. Mais l'esprit de la Réforme s'annonce, et Henri II, plus encore que François I^{er}, installe la France dans la Renaissance. Il annule l'arrêt de la Sorbonne en 1547, et en 1551, nomme Ramus au Collège Royal, où il occupe quelques années une chaire de Philosophie et d'Éloquence.

Peu à peu, Ramus, en véritable humaniste, ouvert à toutes disciplines, s'intéresse de plus en plus aux mathématiques, et à l'astronomie. Fortement inspiré par l'exemple de l'Allemagne, où Mélanchton avait fait créer à Wittenberg deux chaires de Mathématiques, il se battra jusqu'à sa mort pour imposer les enseignements scientifiques dans les universités françaises. Il tenait à l'existence de deux chaires au Collège, afin de permettre l'élargissement de l'enseignement, nécessairement consacré à des secteurs différents de la discipline. Il conçoit un plan général de réforme approfondie de l'Université, qu'il présente à Charles IX en 1562.

Ramus, préoccupé surtout d'arithmétique et de géométrie, critique les *Éléments* d'Euclide, dont il estime qu'ils ne respectent ni un ordre méthodique, ni une homogénéité dans le style entre la méthode suivie, le style presque de cette méthode, et le domaine de la démonstration. Pour lui (philosophe avant que d'être scientifique) les mathématiques doivent être rattachées à la logique.

Moins intéressé par l'astronomie, Ramus avait cependant sur le système ptolémaïque des idées assez précises. Sa critique d'ailleurs touchait aussi bien le système copernicien. Il préconisait une « *astronomie sans hypothèses* », c'est-à-dire sans les nombreux cercles épicycles et déferents. Leur complication est à l'origine, pour Ramus, de confusions nombreuses. On ne peut pas, selon Ramus, « *rendre raison de mouvements naturels avec des choses qui n'existent pas* ». Ces vues, il les exprime en 1563 dans une lettre à l'allemand Rheticus, le disciple chéri de Copernic, qu'il semble avoir voulu faire venir au Collège.

Au Collège Royal, Finé avait été rejoint en 1540 par un second Professeur de Mathématiques, **Pascal Du Hamel**, esprit encyclopédique comme l'était Finé. À sa mort en 1555, Finé fut remplacé par un autre scientifique, **Jean Magnien**, qui n'enseigna que deux ans. Magnien popularisa l'Almageste, dans une nouvelle traduction latine, produisit une nouvelle édition d'Euclide, cependant que Du Hamel publiait les œuvres d'Archimède. Mais après eux, la période des guerres de religion détériora assez vite l'atmosphère du Collège, malgré l'élection de l'excellent **Jean Péna**, élève de Ramus, élu jeune, et disparu au bout de deux ans, celle de **Pierre Forcadel**, autre élève de Ramus, et l'élection de Du Hamel comme doyen du Collège. De plus, les chaires de « mathématiques » furent occupées par des médecins; dans la mesure où le mot de « mathématiques » recouvrait aussi l'astronomie, l'optique, et toutes les sciences de la nature, alors embryonnaires. La forte personnalité de Ramus, devenu doyen en 1565 à la mort de Du Hamel, se heurta à bien des problèmes difficiles. L'élection de **Jacques Charpentier** en remplacement du sicilien **Dampestre Cosel** une très médiocre recrue : on utilisa même le mot dampestre pour désigner tout candidat indésirable), empoisonna l'atmosphère. Charpentier était tenu en très médiocre estime par Ramus (« *αναλφαβητος και αγεομετρικος* ») ; de surcroît, c'était un aristotélicien convaincu. Ramus fait des pieds et des mains pour l'éliminer du Collège, sans succès. Au moins, cette nullité enseignante qu'était Charpentier justifie-t-elle la nécessité de l'existence de deux chaires de mathématiques au Collège, une idée permanente de Ramus.

L'austère et rigoureux Ramus s'est converti au calvinisme vers 1560. Bien entendu ce choix lui attire pas mal d'ennuis. D'autant que se manifeste, en cette période troublée, le caractère entier de l'homme, doyen du Collège Royal... ■

La seconde partie de cet article paraîtra dans le prochain numéro de *La Lettre du Collège de France*.

AGENDA

COLLOQUES

● Napoléon III, l'homme, le politique
Fondation Napoléon
19 et 20 mai 2008

● Mamluks, Turcs et Ottomans
chaire d'Histoire turque et ottomane
29 et 30 mai 2008

CONFÉRENCES

● Thomas BOURGERON

1. La vulnérabilité génétique à l'autisme : les altérations synaptiques
2. La vulnérabilité génétique à l'autisme : les altérations de l'horloge circadienne
4 et 11 avril 2008, 14h30

● Kapila VATSYAYANA

The Building of the Main Cultural Institutions in Independent India
4 avril 2008, 16h00

● Ahmad BEYDOUN

1. Du Pacte de 1943 à l'accord de Taef : les résistances à la déconfectionnalisation.
2. Ce qu'« indépendance » voulait dire...
3. Une nouvelle donne inter-communautaire ?
4. Le système politique libanais a-t-il un avenir ?
6, 22, 27 et 29 mai 2008, 17h00

● Albert de JONG

Les quatre phases de la religion mazdéenne
6, 13, 20 et 27 mai 2008, 11h00

● José Emilio BURUCÚA

1. Le concept d'altérité et la représentation picturale de l'histoire d'Ulysse depuis la Renaissance
2. Le massacre ancien et le massacre moderne : problèmes d'historiographie et de représentation
3. Les *pathosformeln* du rire et la gravure européenne au début de la modernité
4. Les gravures du Quichotte en France au XVII^e siècle
7, 14, 19 et 26 mai 2008, 11h00

● Jean COHEN

Rethinking Sovereignty, Rights and International Law in the Epoch of Globalization
7, 14, 21 et 28 mai 2008, 15h00

● Peter GOLDEN

1. The origins and shaping of the Turks of medieval Eurasia. Ethnicity in Medieval Eurasia
2. The origins of the Khazars and their conversion to judaism in a Eurasian Context, i.e. the adoption of universal faiths by the Turkic nomads
3. Sacral kingship among the early Turkic peoples with particular reference to the Khazars
4. The Qipchaqs : origins and migrations
7, 14, 21 et 28 mai 2008, 17h00

● Victor STOICHITA

Des Larmes et des Saints
15, 23, 30 mai et 6 juin 2008, 16h00

● Andrea GIARDINA

1. Antiquité tardive : le concept et ses changements
2. L'Antiquité tardive entre singulier et pluriel
3. Les temps de l'Antiquité tardive
4. Périodiser l'Antiquité tardive
16, 23, 30 mai et 6 juin 2008, 14h30

● Martin SCHWARTZ

The poetry of the Gathas : Mysteries of composition, and the composition of mysteries
20 et 27 mai 2008, 16h00

● Karl FRISTON

A free-energy principle for the brain
29, 30 mai et 2 juin 2008

● David WARNOCK

1. Stroke, CV disease and chronic kidney disease
2. Proteinuria and blood pressure control and progression of chronic kidney disease
3 et 17 juin 2008, 11h00

Pour plus de précisions : www.college-de-france.fr/actualités/agenda

LEÇON INAUGURALE

● Michel BRUNET
chaire de Paléontologie humaine
27 mars 2008, 18 heures

TOUTE L'ACTUALITÉ SUR WWW.COLLEGE-DE-FRANCE.FR

La Lettre du Collège de France

Directeurs de la publication : Pierre CORVOL, Administrateur du Collège de France et
Florence TERRASSE-RIOU, Directrice des Affaires culturelles et relations extérieures

Direction éditoriale : Marc KIRSCH - Patricia LLEGOU

Conception graphique : Patricia LLEGOU - Relecture : Céline VAUTRIN

Crédits photos : © Collège de France, PATRICK IMBERT - Reproduction autorisée avec mention d'origine.
ISSN 1628-2329 - Impression : ADVENCE

11 place Marcelin-Berthelot - 75231 Paris cedex 05